Pote à Pote

LE JOURNAL DES QUARTIERS

Le CV anonyme

Emploi | 8

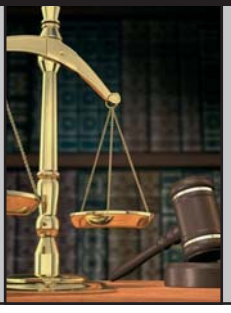

Testing au logement

Discri | 10

Alix Nicolet
Présidente de la FIDL

Interview | 14

N°122 - Trimestriel - Janvier / Février / Mars 2009 - 3 Euros - www.poteapote.info - Pote à Pote, le journal de la Fédération Nationale des Maisons des Potes

Edito

L'élection de Barak OBAMA à la présidence des Etats-Unis 46 ans après le célèbre discours I have a dream de Martin Luther King contribue a renouveler la détermination des militants antiracistes qui aux USA comme en France, n'acceptent pas qu'on écarte ou qu'on choisisse quelqu'un en raison de sa couleur, de sa religion ou de son origine.

En France, la discrimination raciale qui sévit dans le Monde Politique a ces dernières années freiné l'ascension de leader politique originaire des Antilles, du Maghreb ou d'Afrique noire. Ce ne sont pourtant pas les compétences qui manquent notamment parmi les anciens leaders des mouvements de jeunesse et les dirigeant du mouvement associatif à l'ouvrage dans les quartiers populaires.

Les américains ont fait confiance pour les sortir de la crise à un homme qui a débuté son action politique par l'action associative dans les ghettos de Chicago. Les français comme les américains ont besoin de leaders politiques qui se préoccupent de la crise sociale qui frappe d'abord les quartiers populaires.

En France nombre de leaders de puissants mouvements sociaux sont eux aussi issus de l'immigration, il s'agit notamment des leaders des mouvements lycéens qui de 1990 jusqu'à 2008 ont réussi à faire reculer les gouvernements en place.

Les lycéens ont martelé dans les manifestations que si nous voulons aider la jeunesse à éviter le ghetto et le chômage il faut renforcer l'encadrement éducatif et non le diminuer. Une fois de plus les lycéens de toutes origines se sont unis sur ce qui nous rassemble tous : les revendications sociales. Dans un semblable combat syndical et politique, il n'y a pas de place pour le racisme et le communautarisme. C'est la France républicaine qui se mobilise et qui gagne.

C'est en prenant la tête de luttes sociales victorieuses qu'en France émergent des leaders politiques issus de l'immigration. Les formations politique doivent leur permettre de devenir élus de la république. Ce serait sans doute la garantie d'une meilleure représentation de la France métissée. ●

Samuel Thomas

Samuel Thomas

Pote à Pote est depuis 1993 èdité par la Fédération Nationale des Maisons des Potes (FNMDP). Il est désormais trimestriel, cependant vous pouvez retrouver le journal des quartiers, chaque jour, sur internet : www.poteapote.info

Créée en 1989 la FNMDP réuni, depuis 20 ans, des associations implantées dans des quartiers populaires qui mobilisent les habitants dans des actions citoyennes, humanitaires, éducatives, économiques, sociales, culturelles, ou encore sportives.

Au delà des associations, la Fédération Nationale des Maisons des Potes fédère tous ceux qui veulent à titre professionnel ou personnel faire vivre, au cœur des quartiers, les valeurs de l'antiracisme, de la laïcité, du féminisme, de la solidarité, de la justice sociale, de l'émancipation individuelle,... par l'action collective la démocratie et la non violence.

Depuis 15 ans « Pote à Pote » donne la parole à ceux qui vivent dans les quartiers et à ceux qui agissent pour améliorer la vie des habitants. Notre journal compte bien continuer à exercer un regard lucide et sans concession sur la situation mais également combattre le règne de la peur qui engendre la stigmatisation et la discrimination.

Les solutions existent pour faire reculer dans nos villes le chômage, la précarité, la violence, la discrimination, le racisme, le communautarisme qui ont transformé certains quartiers en ghettos.

Ces solutions sont républicaines et les acteurs de terrain qui les mettent en œuvre doivent être entendus des pouvoirs publics, comme privés, c'est tout l'enjeu de notre combat !

Yasmine Oudjebour

La Fédé bouge

Un nouveau Président à la FNMDP
Samuel THOMAS

De nouveaux locaux
16, square Dunois - 75013 Paris - Tél : 01 44 93 23 23 / 01 44 93 23 24

Le journal des quartiers - N°122 – Fédération Nationale des Maisons des Potes – 16, Square Dunois, 75013 Paris. Tél : 01 44 93 23 23 / Fax : 01 44 93 23 24 www.poteapote.info

Directeur de la Publication : Samuel THOMAS / Rédactrice en Chef : Yasmine OUDJEBOUR / Rédactrice en Chef adjointe : Loubna MELIANE / Directrice Artistique : Marilou JAMPOLSKY / Abonnements : Mala DHUNNOO / Rédacteurs : Franck MAITRE ; Erwan RUTY ; Mahor CHICHE ; Warda MOHAMED ; Rym BEN AMEUR ; Aurélie MODOLO ; Loubna MELIANE ; Caroline BRAY ; Anny BALTA ; Marta LOPEZ ; Bouchera AZZOUZ ; Raphaëlle DOUKHAN ; Eugénie RAVON ; Guillaume AYNE ; Véronique BURY ; Chloé SUBRA ; Cindy LEONI ; Mikhail SALMON ; Yasmine OUDJEBOUR ; Samuel THOMAS ; Sandrine MALET ; Frédérique RYBOLOVIECZ
Crédits Photos : FNMDP / N° de commission paritaire : 1208G84757-ISSN 1259 – 4199

LES ARTICLES SIGNES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS /
IMPRIMEUR : EXPRESSIONS 2
10 bis, rue BISSON - 75020 Paris - Tél.: 01 43 58 26 26 - Fax: 01 43 58 40 99

ABONNEMENTS ET SOUTIENS :
☐ 50 Euros
☐ 100 Euros

Soutenu par :

Alors que Barack Obama est officiellement le nouveau Président des Etats-Unis depuis le 20 janvier, Pote à Pote revient longuement sur son élection et plus précisément sur les répercussions, en France et dans le monde, de cet événement historique : témoignages, analyses, réactions des quatre coins du monde,... autant de sujets développés à travers les six pages de notre « Dossier ».

Analyse

The US CAN do it !

Barack Obama est le nouveau président américain. Pas tout à fait WASP (White Anglo-Saxon Protestant) comme la plupart de ses prédécesseurs à la Maison Blanche. Le monde entier a fêté sa victoire, et on comprend pourquoi !
D'abord parce qu'il a su incarner une alternative démocrate à l'Amérique de Bush, celle de la guerre contre l'axe du mal, celle des prisons pleines et des fusillades sanglantes dans les écoles, celle des millions de travailleurs pauvres et de retraités sans couverture maladie...

Mais aussi parce que son élection est un symbole, dans un pays qui a connu l'esclavage, le Klu Klux Klan... puis une longue lutte pour les droits civiques et l'égalité...

De Rosa Parks aux musiciens de Memphis et du Motown, en passant par les émeutiers de Los Angeles en 65... Marthin Luther King, Malcolm X ... tous ces personnages sont ils venus à bout des préjugés ethniques, des discriminations, des inégalités fondées sur le sexe, la sexualité, la couleur de la peau ? Bien sûr que non, les Etats unis restent le pays dans lequel les afro américains sont sur représentés dans les prisons, pour ne citer que cet exemple.

Malgré tout, si inégalitaire que soit cette société, elle a élu Barack Obama, n'en déplaise aux observateurs qui prédisaient une chute de son score d'au moins 5% par rapport aux sondages préélectoraux, à cause de préjugés racistes inavoués des sondés.

So... JUST DO IT

Et les Français ? Seraient-ils prêts à élire un candidat à la présidentiel métissé ? Ils n'ont pas su élire une femme, alors ... !

Si nous nous en tenons aux faits, force est de constater que les élus de la Républiques ont plutôt les cheveux blancs. Ils répondent globalement au portrait robot d'un quinquagénaire à la peau claire, plus ou moins bien conservé. Peu de femmes, peu de jeunes, peu d'élus des générations métissées issues de l'immigration... De même pour le paysage audiovisuel ou celui du grand patronat, qu'on ne peut pas taxer d'une grande représentativité de la diversité de la société française.
Même si les statistiques ne permettent pas de le démontrer (contrairement aux inégalités homme-femme), les discriminations et le plafond de verre sont bien réels.

Faut-il pour autant adopter les solutions américaines, celles de la discrimination positive et des quotas, profondément liée à l'histoire de la nation américaine. Je ne crois pas. Le modèle républicain français, basé sur la citoyenneté et sur l'indivisibilité de la nation, sont trop précieux à mon sens.

Il n'en reste pas moins que les politiques de lutte contre les discriminations et les moyens alloués à l'éducation nationale – seul outil véritable de l'égalité des chances, quelque soit son milieu social, son origine, sa filiation – pourraient être renforcés. Car pour progresser sur ces enjeux, encore faudrait-il cesser de promouvoir des initiatives anecdotiques, certes exemplaires, mais qui ne font pas office d'exemple, tant il est vrai que la société française évolue lentement sur ces questions.
Espérons que le symbole de la victoire d'Obama accélère ce mouvement ! ●

Raphaëlle Doukhan

Réactions

« Je rêve d'un Obama français »

Bara N'Diaye, militant associatif à Montreuil nous donne son opinion sur celui qui « incarne le visage d'une Amérique métissée, unie ».

Barack OBAMA prône et veut le changement.
Pour moi, OBAMA a de grandes chances de remporter les élections pour la Maison blanche, car il apporte un air nouveau au paysage politique américain. Il est porteur d'espoir, par ses idées progressistes, par ses origines et par sa jeunesse. Il incarne le nouveau visage de l'Amérique, une Amérique métissée, unie.

Il souhaite créer un consensus autour des actions menées par les Américains dans le monde et se veut fédérateur.

Je partage sa ligne politique, sachant qu'il propose d'instaurer un système de couverture santé universelle, il opte pour la défense et le maintien des libertés publiques.

Je trouve pertinent son idée de recentrer les enjeux sur la classe moyenne, pour laquelle il veut des allègement fiscaux.
Par ailleurs, face aux critiques sur son manque d'expérience en politique «étrangère», je trouve que sa réponse est adaptée au contexte : «Il vaut mieux être inexpérimenté et prôner le changement que d'être expérimenté et de conduire les Etats-Unis à la dérive (guerre d'occupation,capitalisme sans se soucier des classes sociales...). »

Personnellement, je rêve qu'un jour en France, pays des droits de l'homme, émerge une personnalité comme Obama pour contribuer au changement des mentalités et de la société.

Bara N'Diaye

Obama vu d'Afrique

Le bon sens n'a pas de frontières ! On est tenté de le dire. Dans une Amérique qui a su dépasser son histoire honteuse (l'Amérique esclavagiste), était-il pensable, il y a quelques années, qu'un homme d'origine africaine demeurât, dans une lutte difficile à l'investiture démocrate, le seul candidat qui réunît toutes les qualités pour se présenter à l'élection présidentielle.

PANSER SES PLAIES

Barack OBAMA a su éviter les fausses notes et les mauvaises surprises inhérentes aux primaires américaines, et ce quel que soit le camp. Une énergie débordante, un sens certain de la communication, OBAMA s'est montré incomparablement le plus à même de prendre à bras-le-corps les problèmes des Américains du coté démocrate. Il a réussi à se hisser à la place très honorable d'un homme politique « présidentiable » aux USA, flattant ainsi au passage l'orgueil du citoyen américain. La désignation d'OBAMA, symbole d'un esprit concurrent et de l'élégance politique, dans le camp démocrate a donc quelque chose de glorifiant pour une Amérique que d'aucuns trouvent complexée par rapport à son histoire. On est donc loin de l'image mystifiée du Noir divertissant et dansant. On pourrait dire que les USA pansent leurs plaies, se démarquent d'une vision hypocrite qui veut que la diversité soit proclamée mais cantonnée à des niveaux subalternes de responsabilité. L'Amérique bouge et prouve à la face du monde sa volonté de profiter amplement de la richesse que constitue sa diversité. Aucune peine à imaginer les réactions au niveau de l'élite africaine.

UN NOIR CAPABLE D'ÊTRE PRÉSIDENT

Un mythe vivace, mais une Amérique encore ankylosée par certaines contradictions quasiment indépassables. C'est du moins ce qu'il faut retenir de la réaction de M ELARBY OULD SALECK, porte-parole de Conscience Et Résistance et responsable au niveau européen de l'ONG Sos Esclave qui s'inscrit dans une ligne plutôt sceptique quant à la capacité de Mr OBAMA, élu de changer la politique américaine vis-à-vis de l'Afrique. M Ould SALECK recommande la vigilance par rapport aux « inconscients qui veulent faire croire qu'un Noir à la Maison Blanche changerait la face du monde, la seule chose que nous autres pouvons tirer de cette morale de l'histoire politique américaine est qu'un Noir est capable d'être président... pour tordre le cou à certains clichés, il ne faut pas tout de même se bercer d'illusions »

CANDIDATURE ATYPIQUE

Un autre politique acerbe et observateur avisé de la politique mauritanienne et sénégalaise, M ABDEL NASSER OTHMAN OULD YESSA, s'est montré plus dithyrambique et donc plus jubilant que M Ould SALECK. En effet selon Ould YESSA « la candidature de Barack OBAMA et son impact médiatique aux USA-mêmes et partout dans le monde prouvent que les Etats-Unis d'Amérique sont une grande nation malgré

le passé esclavagiste de ce pays. Le rêve américain s'enrichit ainsi d'une nouvelle illustration. OBAMA est métis, kenyan de paternité et est né à Honolulu, seuls les Etats-Unis d'Amérique avaient vocation à lui rendre accessible un destin d'homme d'Etat. » De quelque bout qu'on prenne ces réactions, on ne peut ignorer l'intérêt que suscite cette candidature « exotique », du moins, passez-moi l'expression, atypique, mais une source inépuisable de fierté de tous les justes, de tous les potes pour qui la culture de la diversité, du partage de la tolérance, en un mot de la fraternité ne doit point connaître de frontières.

Mamadou Thioye

Débat

Obama, un nouveau Martin Luther King ?

Revue de détails des points communs et des différences entre le candidat démocrate à la Maison Blanche et le héros des droits civiques

Longue marche

« Des mots ne suffirent pas à libérer les esclaves de leurs chaînes, ni à donner aux hommes de couleur leurs pleins droits...il a fallu encore que des générations s'engagent en protestant dans la rue et devant les tribunaux en menant une campagne de désobéissance civile pour réduire l'écart entre la promesse de nos idéaux et la réalité de leurs temps. » Les mots du candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis lors de son discours sur la question raciale en 2008 rappellent comment l'aventure politique de Barack Obama est indissolublement liée au combat historique pour les droits civiques de Martin Luther King. La référence est là. Et la filiation politique est revendiquée : «C'est l'une des tâches que nous nous sommes fixées aujourd'hui au début de cette campagne : continuer la longue marche de ceux qui nous ont précédés, une marche pour une Amérique plus juste, égale, plus libre et plus généreuse ». Le candidat, en convoquant cet héritage historique, reconnaît que sans le combat de Martin Luther King, il n'y aurait peut-être jamais eu de Barack Obama.

Et, par bien des aspects, la comparaison et la filiation avec le pasteur ne se limitent pas à sa seule couleur de peau : le candidat démocrate prend lui aussi son essor médiatique dans une période sociale difficile sur fond de crise économique liée aux subprimes et à la flambée du pétrole. De plus, les Etats-Unis, malgré les avancées décisives dans la lutte contre la ségrégation, sont encore aux prises avec l'inégalité raciale et la discrimination. Tout comme Martin Luther King, le leader démocrate porte un message d'union et d'espérance dans un contexte de crise : « J'ai affirme ma conviction profonde qu'en travaillant ensemble nous arriverons à panser nos vieilles blessures raciales et qu'en fait nous n'avons plus le choix si nous voulons continuer d'avancer dans la voie d'une union plus parfaite. » Tout comme lui, il est vu par beaucoup comme l'homme providentiel qui viendra à la rescousse d'une Amérique en quête de repères et de justice. Sera-t-il à la hauteur de cette comparaison avec le grand King ?

« Union parfaite »

Pas sa couleur de peau, sa candidature est un témoignage de l'évolution d'une société américaine en mutation. De fait, le démocrate en est l'incarnation vivante. Fils d'un kenyan et d'une blanche américaine, il est devenu le symbole de cette Amérique métissée rêvée par Martin Luther King, où la ségrégation est désormais un délit. Minimiser la puissance de ce symbole, c'est minimiser la bataille titanesque des militants pour les droits civiques, Martin Luther King en tête, c'est minimiser cette bataille qui permet qu'un Noir puisse être élu à la tête des USA aujourd'hui, alors qu'il ne pouvait pas voter il y a quarante ans ! Cette candidature est donc évidemment le signal très fort d'une avancée démocratique profonde. Le « symbole » politique que représente Barack Obama, n'est donc pas seulement un symbole, mais un acte politique en soi.

Cependant, trop souvent, les médias ont réduit Barack Obama à une sorte d'emblème pacificateur de la réconciliation raciale, sorte de produit de la discrimination positive raciale réussie censé faire plaisir aux libéraux candides, et témoigné de la nouvelle et meilleure visibilité des Noirs en politique aux USA. C'est peut-être oublier un peu vite que Barack Obama n'est pas uniquement un symbole mais un homme politique. Et il montre sa détermination à être le rassembleur « de l'union parfaite » que peut constituer selon lui, le peuple américain. Tout comme Martin Luther King, B.Obama tente de sortir de ce clivage « candidat des Blancs » / « candidats des Noirs », ou encore « candidat des Noirs pour les Blancs » comme le pensent certains. Ce message d'union universelle, Martin Luther King le portait déjà dans les années soixante. Mais la grande différence, c'est que Martin Luther King a d'abord été considéré comme un homme politique noir, avant d'être reconnu comme un homme politique américain.

Signe que les temps ont changé et que le combat du pasteur pour les droits civiques n'a donc pas été vain : Obama est un homme politique américain, avant d'être un homme politique noir.●

Eugénie Ravon

Un français à New York

Mikhail a 28 ans. Franco-américain, il vit à New-York. Pour la première fois, grâce à Barack Obama, la politique l'inspire. Tout au long de sa campagne et jusqu'à sa victoire, il a tenu pour Pote à Pote la chronique de la campagne américaine. Plongée de l'autre côté de l'Atlantique :

« Pourquoi je crois encore en la politique »

Barack Obama. Un nom qui aujourd'hui qui est sur toutes les lèvres. Un nom qui impressionne, un nom qui choque, un nom inattendu pour un candidat a la présidence des Etats-Unis.

New York, de notre correspondant... récit avant élection

Il « efface les frontières »

Depuis son discours à la convention démocrate de 2007, le jeune sénateur de l'Illinois ne cesse d'impressionner. Ses discours inspirent ; celui sur les races a même été comparé aux grands discours de l'histoire américaine, à côté de ceux d'Abraham Lincoln, Franklin D. Roosevelt et de celui, plus récent, de John F. Kennedy en 1960 sur la religion. Il a attiré les gens en masse et fait habituellement ses allocutions devant des foules immenses, alors que ses rivaux, de Clinton à McCain, eux, s'en tiennent à des nombres plus restreints. Les gens de tout bord parlent de son aura, de son charisme, de sa personnalité ; cette vieille dame m'a même fait remarquer ses bonnes manières lorsqu'il a tenu la chaise pour Hillary Clinton lors de l'un de leurs débat s ; si certains le trouvent charmant, d'autres le trouvent persuasif, capable de réunir démocrates et républicains dans un but commun, a l'image du Sénateur Républicain du Nebraska Chuck Hagel, qui accompagna Obama lors de sa visite en Irak. La liste des républicains qui ont fait défection au camp McCain se rallonge chaque mois (l'exemple de ce site : www.republicansforobama.org parle de lui-même.), à l'image de ce jeune rencontré, avant l'été, qui me raconta que son grand-père « a devoted repubican » voterait Barack Obama aux prochaines élections. « Cet homme efface ●●●

●●●les frontières, il rend les lignes floues entre batailles partisanes », m'a-t'il répété, et il n'est plus question de voter démocrate ou républicain j'ai pensé à ce moment-là, il est simplement question de voter Barack Obama et croire au changement dont il parle avec une si belle éloquence.

« Blue print » du rêve américain

Alors ce changement existe-t-il vraiment ? Bon nombre de jeunes, moi inclus, se posent la question. Les politiciens ont la solide réputation de faire des promesses durant leur campagne qu'ils ne tiennent pas ensuite – qu'ils soient de droite, de gauche, américain ou français, ce leitmotiv est aussi vieux que la dite plus vieille profession du monde. Mais, dans le cas d'Obama, ce qu'il est prend le pas sur ce qu'il dit. Fils d'une mère blanche du Kansas, il est aussi celui d'un immigré Kenyan dont le père fut un 'boy' pour le régime britannique ; sa grand-mère paternelle habite toujours un village dans la brousse du Kenya, comme le titra Newsweek au début de l'année tandis que ses grands -parents maternels, eux, vivent tranquillement au pays de Dorothée. Il comprend donc mieux que personne les enjeux de l'immigration qui divisent profondément l'Amérique ; il comprend mieux que beaucoup l'opportunité que les Etats-Unis peuvent encore offrir, car dans ses gènes il y a le 'blue print' du rêve américain. A ceux qui l'accuseraient de n'être pas «in sync» avec la réalité, comme bon nombre de politiciens, il répondrait que lui, comme sa femme Michelle, viennent juste de finir de rembourser leur prêt étudiant, qu'ils ont deux enfants, et que même s'il siège désormais au sénat américain, il n'en fut pas toujours ainsi. Sa campagne n'est pas un produit fini, mais un parcours, un cheminement, et l'homme est l'incarnation, l'exemple de ce que pourrait être une Amérique réconciliée avec elle-même. En un mot, il inspire. Rappelez-vous la dernière fois que vous avez été inspirés par un politicien. Pour moi ça sera ma première fois. Alors, savoir si oui ou non il tiendra ses promesses, savoir si oui ou non il donnera une direction nouvelle à son pays.... je ne suis pas devin, donc nous n'en saurons rien avant qu'il prenne place dans le bureau ovale ; mais, en attendant, il rend bien deux choses dont les gens de ce pays ont besoin : conviction et espoir. Alors Barack'n'Roll comme on dit (OU : si certains disent Inch Allah, moi je dis Barack'n'Roll).

JFK Noir

Une question plus pertinente est de savoir si le changement dont parle Barack Obama et sa campagne électorale peut trouver un écho favorable dans la société américaine. Y-a-t'il une place pour ce changement dans la société civile une fois l'excitation retombée ? Je pense que pour tout votant blanc Américain, voter Barack Obama sera un acte rédemptoire. Ce serait pour certains, comme un pardon vis-à-vis de la ségrégation raciale passée et présente. Pour la communauté afro-américaine il serait enfin le vengeur de toute les peines accumulées au long des années. Voter Barack Obama serait non seulement un acte rédempteur pour certains mais il servirait de catharsis à d'autres. Il est le «deux en un» de la politique américaine ; il est le JFK de nos jours, dit-t-on de plus en plus, sauf que ne le disons pas fort, mais disons-le quand même : c'est un JFK noir ! Mais deux fois plus d'espoir, c'est aussi deux fois plus de risques : Alors Barack Obama sera-t-il assassiné ? Question stupide, peut-être, mais question nécessaire si l'on doit comprendre la conviction de cet homme ; devenir président des Etats-Unis, c'est aussi mettre sa vie sur la sellette car ici, ne l'oublions pas, c'est les Etats-Unis d'Amérique, c'est le pays où la constitution défend le port de l'arme, le pays où Abraham Lincoln, John et Bobby Kennedy se sont fait assassiner, et ceci plus pour ce qu'ils étaient que pour ce qu'ils disaient. Alors, oui, la question est sur toutes les lèvres, la même peur se lit sur les tous les visages. Personne ne peut écarter cette hypothèse, preuve que les gens ont conscience de l'extrême fragilité de cet espoir, preuve que le message d'Obama, quel qu'il soit et quoi qu'il advienne, est un message rare, unique et qui ne pourrait pas être véhiculé sans lui. Le spectre de sa mort, bizarrement, ne rend que l'évidence trop claire : les gens ont enfin compris qu'il est grand temps.●

New York, toujours de notre correspondant, récit post élection....

Les pétards fusent, la foule fait la fête

Onze heures pile. Les bureaux de la côte ouest ferment enfin et le résultat tombe : ce sera bien Barack Obama, le nouveau président des Etats-Unis. Cris, pleurs, les gens autour de moi s'embrassent et se félicitent, pendant que d'autres encaissent en silence, la larme à l'œil. L'événement est incroyable, et si on y croyait avant, on n'ose plus y croire tellement la symbolique est forte. A la télé un commentateur politique s'émeut et commence à verser des larmes pendant qu'on nous le répète, sur CNN comme sur FOX, c'est bien plus qu'un tournant pour les Etats-Unis, c'est bien une nouvelle page d'histoire qui s'offre au pays tout entier. Le monde se réveillera aujourd'hui non pas à l'image des bombes en Iraq, non pas aux mouvements effrénés des indices boursiers, mais au son qui n'a pas résonné depuis longtemps, celui de l'espoir. John McCain livre très rapidement son discours de concession. Si durant toute la campagne on a eu l'impression de voir John danser à gauche et à droite, il semble que ce soir, face à la défaite, il ait trouvé son équilibre. Il livre ce soir un discours juste, sans rancune, et avec grande humilité. Il loue un Barack fort et constant qui a fait preuve d'une grande maturité, et reconnaît que c'est un moment historique pour le pays. Dans une preuve d'humilité il dit à la foule : « the failure is mine » (la faute est mienne) et la foule s'empresse de clamer son nom haut et fort. La déception se lit sur son visage, il félicite ses supporters, sa campagne, sa famille, et enjoint le public à faire comme lui dès demain, à servir loyalement son nouveau président, Barack Obama.●

Mikhail Salmon

Tribune

Par Dominique SOPO, Président de SOS Racisme

Victoire obtenue par un discours de réconciliation, affirmation de la légitimité de l'Etat à intervenir en matière sociale, restauration de l'image des Etats-Unis et donc du modèle démocratique : la victoire d'Obama fut à maints égards un moment d'exception.

Elle fut également un moment d'exception en ce que Obama a construit sa victoire en s'extrayant de la question communautaire et raciale et que son élection a de ce fait permis le frémissement d'un espoir non dit mais latent chez nombre de ses électeurs et supporters : la conviction qu'il sera un jour possible de basculer dans une société post-raciale.

Bref, la victoire d'Obama avait de quoi donner du souffle et de l'ampleur au débat relatif à la lutte contre les discriminations en France. Mais le débat aura, au contraire, profondément reculé, donnant l'impression que le nec plus ultra de la lutte contre les discriminations tournerait autour de la promotion de la «diversité» et de la mystérieuse «discrimination positive», le rideau de fumée sémantique cachant une absence de toute proposition qui remettrait en cause les équilibres de la société.

A quelques instants du dévoilement de propositions par le président de la République, il est utile que chacun des acteurs de la lutte contre les discriminations nourrisse le débat.

Lutter contre les discriminations raciales, c'est avant tout s'interroger sur le substrat culturel qui les rend possibles. Ce substrat, c'est évidemment la construction pseudo-scientifique de la notion de race. La vision dégradée que cette construction renvoya du noir et de l'arabe ne resta pas à l'état intellectuel puisqu'elle légitima un violent rapport d'inégalité – esclavagiste ou colonial - que la France a fort heureusement remis juridiquement en cause depuis plusieurs décennies. Problème : la base juridique a certes disparu mais le substrat culturel, bien que considérablement affaibli, continue à travailler chacune de nos consciences. Et pour cause : par un retour timide et ambigu sur son passé esclavagiste et colonial, la France n'a pas fini de vider un contentieux historique qui continue à nourrir des représentations et des rancœurs auxquelles il faudra bien un jour s'attaquer ! Ce qui demande d'autres actes que le vote en 2005 d'un amendement vantant le «rôle positif» de la colonisation ou encore l'exploitation populiste du thème de l'immigration qui semble avoir pour seule fonction de signifier que l'étranger se trouve exclu de la définition d'une identité nationale «formolisée».

Exemplarité du discours donc, mais également exemplarité des pratiques. En effet, il est stupéfiant que l'Etat puisse maintenir des discriminations légales à l'emploi envers les étrangers en vertu de dispositions qui empêchent les étrangers non communautaires de postuler à 6,5 millions d'emplois !

Enfin, lutter contre les discriminations raciales demande d'activer le maximum de leviers. Or, la France manque aujourd'hui de nombre d'outils et de procédures dont l'absence est une cause puissante de la lenteur du recul des pratiques discriminatoires dans notre pays.

Ainsi, l'introduction des «class actions» (actions collectives) et des dommages punitifs devant la justice permettrait notamment de pousser les entreprises à réagencer leurs priorités et à faire de la lutte contre les discriminations une réalité déclinée dans les pratiques et les processus quotidiens.

Dans le même ordre d'idées, l'Etat doit conditionner la passation des marchés publics à des engagements précis de la part des entreprises. A titre illustratif, ces engagements pourraient être la formation des personnels de ressources humaines à la lutte contre les discriminations ou la remise en cause régulière des procédures de recrutement dont on sait qu'elles peuvent être fortement biaisées.

Enfin, il serait grand temps que l'Etat, dans une logique plus globale d'objectivation des mesures de recrutement, instaure le CV anonyme. En effet, un recruteur aura toujours tendance à écarter des candidats sur lesquels il projette, souvent inconsciemment, des préjugés. Le meilleur moyen de lever ces derniers, c'est de provoquer les rencontres entre celui – le recruteur - qui exprime le préjugé et celui – le candidat – sur lequel ce préjugé se trouve projeté.

En réalité, sur chacune de ces propositions, et c'est là où une grande responsabilité incombe au chef de l'Etat, toute excuse, tout blocage, tout retard sont bons à invoquer pour surtout ne pas avancer.

L'élite politique qui est à l'origine de ces blocages se trouve par ailleurs renforcée en cela par les autres cercles d'une élite sclérosée, prompte à nous faire passer pour du courage et de l'audace vis-à-vis de la société ce qui est en réalité accepté par cette société depuis de nombreuses années. Dans une société française métissée, il n'y a aucun courage à nommer un présentateur noir au JT du 20h.

Ces débats autour de la nomination de tel ou tel symbole issu de la « diversité » ne sont pas en soi illégitimes, notamment sur des postes où la décision de nomination comporte une part d'arbitraire. Mais, remarquons que la revendication de la «diversité» se trouve dans le débat français quasiment systématiquement déconnectée de la lutte contre les discriminations, comme si l'action sur les «couleurs» de l'élite était une fin en soi et non un éventuel levier pour aller plus avant dans la destruction des systèmes et des réflexes discriminatoires. Tout cela renvoie chez les élites en place à la volonté de se prémunir contre les critiques relatives à leur inaction en matière de lutte contre les discriminations. Pour reprendre la réplique d'un sketch de Thierry Le Luron, ce système de défense pourrait se résumer ainsi : «J'suis pas raciste, mon chien est noir !». L'élite veut ainsi camoufler l'absence de fluidité de sa sphère – l'élite n'aime pas la concurrence... - et sa volonté de ne pas faire grand-chose en matière de lutte contre les discriminations en intégrant de temps à autre quelques profils «atypiques».

La lutte contre les discriminations n'est pas un produit marketing. Elle renvoie à un projet de société exigeant, celui de la construction d'une France fraternelle et métissée. Elle demande pour ce faire que bien des petites baronnies soient bousculées, là où chaque pas provoque une levée de boucliers toujours habillée des meilleurs sentiments. Bousculer les baronnies, c'est non pas attendre leur assentiment pour mettre en place des réformes radicales en matière de lutte contre les discriminations mais leur imposer au besoin des réformes dont chacun sait qu'elles feraient reculer les discriminations. Mais bousculer les baronnies, c'est aussi avoir la conscience que les élites actuelles se caractérisent par une impressionnante déconnexion des enjeux réels de la société.

Si la France est autant en retard en matière de politique publique de lutte contre les discriminations et si elle s'interroge aussi gravement sur la possibilité de l'émergence d'un Obama français, c'est pour une raison dont les conséquences dépassent de loin la seule question discriminatoire : son élite, fut-elle «rénovatrice», n'exhale pas le souffle de la vie mais le souffle fétide des cachots où chaque nouvelle génération d'élites court s'enfermer pour soutenir le siège du mouvement réel de la société.●

Conditions de nationalité

Une ouverture plus forte sur le monde extérieur

La RATP a été l'une des premières entreprises de la fonction publique à lever les conditions de nationalité à l'embauche. C'était en 2002. Cette petite révolution est hélas ! loin d'avoir été suivie d'effet ailleurs...

Pourtant, si le secteur public généralisait ce principe, il pourrait lancer une dynamique vers le privé, notamment du côté des métiers régis par des Ordres aux conventions qui rappellent volontiers les privilèges d'avant 1789 (Ordre des médecins et des notaires par exemple). En France, plus de 6 millions d'emplois sont fermés aux étrangers, suite à des mesures prises pour bon nombre depuis plusieurs dizaines d'années. Or, ouvrir de tels emplois à tous, signifierait aussi ouvrir de nouveaux horizons aux enfants de ces exclus (avec les conséquences induites en terme de recherche de stages, ou de proximité avec un monde du travail qui serait jugé du coup moins étrange, moins hostile ; les générations précédentes ne pouvant que léguer un sentiment d'exclusion chez les enfants). Pourtant, on y vient : depuis 1991, seuls les non-européens sont exclus de ces emplois, ce qui pose un sérieux problème juridique (et moral), puisque ainsi, il y a clairement discrimination légale. Pourquoi faudrait-il ainsi être Français pour exercer l'activité de postier, d'infirmier, d'agent EDF (alors que, par exemple, tous les hôpitaux emploient de fait des étrangers, mais avec des statuts bâtards qui en font des employés au rabais, précaires). Comment respecter des institutions dont ses propres parents sont exclus ? Comme le fait remarquer Josette Théophile, Directrice générale adjointe de la RATP, il s'agit tout simplement de « recruter des personnes qui ressemblent à nos voyageurs ». Ainsi, en 2008, 10% des nouvelles embauches ont pu bénéficier de cette modification de statut à la RATP (si bien que ces salariés y représentent 2% de l'effectif total). D'autant que cette entreprise est aussi signataire de la charte de la diversité, et qu'elle a mis en place le CV anonyme. Alors, à qui le tour ?●

Véronique Bury et Erwan Ruty

Interview

Mme Theophile, Directrice générale adjointe de la RATP

La RATP fait figure de précurseur en matière de levée de conditions de nationalité. Comment l'expliquez-vous ?

Dès 1997, notre préoccupation majeure a été de recruter des personnes qui ressemblent à nos voyageurs. Nous avions également à l'époque certaines difficultés sur des postes très pointus où nous ne pouvions pas embaucher certaines personnes à cause de cette clause.

Quel bilan dressez-vous six ans plus tard ?

Depuis 2002, chaque année, 6 à 6,5 % des nouvelles embauches (10% en 2008) ont pu bénéficier de cette modification. Aujourd'hui, ces salariés représentent 2% de l'effectif total de la RATP. Il n'y a pas de surreprésentation dans un secteur en particulier, mais une répartition assez homogène dans les différents secteurs de métiers, et l'on reste très représentatif des différentes nationalités présentes sur le territoire français.

Quels bénéfices la RATP peut-elle tirer de cette population plus cosmopolite ?

Cela nous apporte une ouverture sur le monde extérieur beaucoup plus forte. Une logique de tolérance s'est installée, une capacité à travailler avec un univers différent. En terme d'ouverture et d'acceptation culturelle, c'est très complémentaire de notre volonté de recrutement. D'autant que nous sommes aussi signataires de la charte de la

diversité et que nous avons mis en place le CV anonyme depuis octobre 2007. Tout cela va dans le même sens. Enfin, cette ouverture est une réelle amorce dans notre travail de développement à l'international.
Enfin, nous répondons aux aspirations naturelles des élus locaux dont la préoccupation reste l'emploi. Nous sommes, avec la Poste, le premier embaucheur de la région.●

Propos recueillis par Véronique Bury

Interview

« pourquoi j'ai mis en place le CV anonyme »

Rencontre avec Sylvain Breuzard, PDG de Norsys, entreprise d'informatique à Lille et à Paris.

Vous utilisez les CV anonymes depuis 2006. Pourquoi ?

La question des CV anonymes pour nous n'est, en aucun cas, un effet de mode, on ne s'est pas dit un matin : « oh tiens, il y a une opportunité, ça va nous permettre d'être attractif ». C'est une conviction, même une colère de ma part, un raz le bol envers ce pays qui ne veut pas agir. Cette colère s'est exprimée en 2004, je l'ai expliquée dans l'entreprise afin que dans notre stratégie à trois ans, on ait un projet autour des questions liées à la lutte contre les discriminations. On l'a construit en 2005, et 2006 c'est le début du CV anonyme.

Comment se concrétise la mise en œuvre du CV anonyme ?

Pour information, Norsys, est une entreprise de 200 salariés. Mes salariés, au début, étaient surpris. Pour eux, il n'y avait pas de discrimination pour preuve, dans l'équipe il y avait des gens issus des minorités. Je leur ai demandé de me démontrer qu'il n'y avait pas de discrimination au sein de l'entreprise. C'est ainsi que le dialogue s'est enclenché. Pour moi, il faut un minimum d'adhésion de la part des salariés.

Comment ça se passe pratiquement ?

On a donc repris toutes les étapes du processus de recrutement : l'arrivé des candidatures, le tri des CV, la sélection des CV et l'entretien pour voir où la discrimination pouvait avoir lieu ou pas. Par exemple, on a mis en place, pour tous les managers en charge de la sélection des CV, des formations sur les discriminations liées aux préjugés, aux stéréotypes. On a également mis en place un processus de co-décision pour le recrutement : c'est aussi une façon de limiter la discrimination. On a donc essayé d'agir à tous les niveaux du processus : le CV anonyme en fut la première pierre.

Quelles sont les mentions qui sont supprimées sur le CV ?

Dans la partie haute du CV, on ne laisse comme information que le numéro de téléphone. Ce qui veut dire, plus de photos, plus d'adresse, plus d'âge et d'état civil, mais on a également décidé de supprimer toutes les expériences professionnelles de plus de 15 ans. Ce n'est pas compliqué d'installer l'anonymat des CV. Comme il s'agit d'expérimentation, on n'a pas besoin de trop de moyen. Dans nos sites de Paris et de Lille, il y a une personne ne participant pas au recrutement qui est chargée d'« anonymiser » les CV.●

Propos recueillis par Véronique Bury

L'intégralité de cette interview sur le site www.poteapote.info

Interview : Abdel Aïssou

« Il ne faut pas relâcher la garde »

Abdel Aïssou est président de l'institut Vedior pour l'égalité des chances et le développement durable, et directeur général délégué en charge des ressources humaines du Groupe Vedior France. Il entend montrer l'exemple en termes de recrutement dans les quartiers populaires.

PàP : Quel est le public visé par l'institut?

La plupart des jeunes avec qui nous travaillons viennent de Seine-Saint-Denis ou des Hauts-de-Seine. Nous avons une approche territoriale en visant les ZEP et les ZUS. D'un côté, nous offrons des formations courtes à des jeunes sans aucune qualification. De l'autre côté, on aide les jeunes surdiplômés qui ne trouvent pas d'emploi à se réorienter ou à trouver des jobs d'été, de l'intérim. Ces expériences leur permettent d'étoffer leurs CV.

PàP : Comment s'engage l'institut pour favoriser l'emploi des jeunes des quartiers?

Notre institut distribue des subventions et des bourses à des jeunes qui ont un projet, en partenariat avec de nombreuses associations, des lycées, des universités. L'autre moyen d'action est le coaching : de vrais professionnels de la formation encadrent les jeunes. Par exemple, nous possédons notre propre centre de formation en alternance pouvant accueillir 500 personnes. Les jeunes en sortent avec un bac pro, un BTS ou une licence professionnelle. De plus, notre groupe possède un code de déontologie dont l'article 1 concerne le refus de la discrimination. Et une déontologue indépendante est chargée de vérifier nos engagements.

PàP : Pouvez-vous nous citer des exemples de projets mis en place par l'institut?

Nous avons un programme nommé « les cadets de la République ». Il s'agit de présélectionner des jeunes pour qu'ils intègrent la police, la gendarmerie ou le corps des pompiers. Nous allons chercher des profils différents, pour que ces institutions reflètent plus la diversité de la France. Plusieurs centaines de jeunes sont rentrés par cette voie. Il y a quatre ans, la promotion de l'année a défilé sur les Champs-Elysées pour le 14 juillet.●

Propos recueillis par Rym Ben Ameur

Interview : François Masson

« On n'aide pas assez les jeunes »

Comment permettre à des jeunes, sortis du système scolaire, de trouver un emploi ? Faut-il en passer par une formation ? Autant de pistes évoquées par François Masson, ancien conseiller en mission locale, qui a préféré jeté l'éponge, et travaille aujourd'hui dans un centre de formation.

Vous avez été longtemps conseiller en Mission Locale, quel bilan faites-vous de ses années ?

J'ai été conseiller en Mission Locale sur Paris pendant six ans. Malheureusement j'ai décidé de partir car c'était trop institutionnel à mon goût. En effet il s'agissait plus d'une politique tourner vers le résultat qu'une politique d'aide aux jeunes. Avant d'arriver à construire un projet professionnel, tu dois aider ces jeunes à gérer leurs difficultés : problèmes de santé, rupture familiale, problème de logement. Il faut les aider à trouver une solution, mais ce n'est pas forcément « rentable ». Malheureusement tu as des jeunes qui sont très loin d'une reprise immédiate du travail parce qu'il faut régler leur situation personnelle avant d'avancer sur autre chose.

Ce n'est pas le rôle de la mission locale ?

Tu peux t'occuper des problèmes de ces jeunes, ce n'est pas un souci mais ce qui intéressait mes supérieurs c'était avant tout qu'un nombre croissant de ses jeunes trouvent un emploi rapidement. Mais la réalité ne nous permet pas de répondre à cet impératif. Les dispositifs mis en place d'accompagnement des jeunes dans le cadre de l'emploi ne répondent pas au public que nous rencontrons. Et comme effectivement il faut quand même avancer sur l'emploi, on sélectionne ceux qui vont pouvoir rentrer à moyen terme en formation ou en emploi de ceux dont on sait que ça va être plus long.

Malgré tous les dispositifs, le taux de chômage des jeunes de quartier ne baisse pas ?

Les hommes politiques ont du mal à entendre ça. C'est difficile pour eux. Ils essayeront toujours de minimiser la situation : « ça n'avance pas aussi vite qu'on voudrait ». Mais la réalité c'est qu'ils font pression sur les directions des missions locales sans tenir compte des réalités sur le terrain. C'est pour cette raison que je suis parti, j'en ai eu marre de ces méthodes. Le vrai problème de ces dispositifs c'est la durée. Souvent un parcours professionnel doit se faire en 18 mois, maximum. Mais tout le monde ne peut pas avancer à la même vitesse, pour certains les choses prennent plus de temps.

Les dispositifs ne sont pas si mauvais mais il s'agit plus d'une question de temps ?

Sans la pression qui nous est faite on pourrait mieux travailler. Pour des jeunes en grande difficulté, il faut beaucoup plus de temps. Le délai d'accompagnement est en moyenne de 18 mois. Ça ne me paraît pas adapter à des jeunes en grande difficulté, et malheureusement ils sont nombreux. Il y a une notion de temps qui devrait être prise en compte, mais sur une durée beaucoup plus longue que 18 mois.

As-tu bon espoir pour les générations à venir en termes d'emploi ou de formation ?

J'ai eu l'occasion de rencontrer des jeunes dont le parcours fut finalement une réussite. Je me souviens, je m'occupais d'un jeune issu d'un quartier sensible, il avait été sorti de l'école assez jeune. Il voulait devenir éducateur, j'avais commencé avec lui à voir au niveau des centres de formation, je l'avais orienté sur un stage pré-qualifiant qui préparait au métier de moniteur- éducateur. Il était parti là-dessus et ensuite je n'ai plus eu de nouvelles. Un an et demi après il est venu me voir, je ne m'y attendais pas du tout. Je lui ai demandé ce qu'il devenait et là il m'a raconté qu'il avait terminé son parcours de formation, il était devenu éducateur. J'étais fou de joie. Finalement des exemples comme celui-ci, il en existe beaucoup d'autres. S'il n'y avait pas eu ces parcours de réussite, je n'aurais pas tenu aussi longtemps.●

Propos recueillis par Loubna Meliane

Testing

Le testing débarque dans les agences immobilières

La Fédération Nationale des Maisons des Potes et SOS Racisme ont signé le 1er décembre 2008, une convention sur l'organisation de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès au logement ; avec Christine BOUTIN, Ministre du Logement et de la Ville, de Patrick KARAM, Délégué Interministériel pour l'Egalité des Chances des Français d'Outre-mer et des responsables des plus importantes associations de Français d'Outre-mer de l'Hexagone.

Lever le voile sur les pratiques discriminatoires à l'égard des Français d'Outre-mer, dans l'accès au logement et poursuivre les responsables, propriétaires ou agents immobiliers devant la justice, tels sont les objectifs de cette convention.

Formée par la Fédération Nationale des Maisons des Potes et SOS Racisme, une quarantaine d'associations de Français d'Outre-mer pourront, durant toute l'année 2009, pratiquer des testings sur tout le territoire national. Des plaintes seront systématiquement déposées contre les agences immobilières ou les propriétaires pris en flagrant délit de discrimination. A l'issue de cette année, un rapport sera présenté par la Fédération Nationale des Maisons des Potes qui dressera le bilan de l'ensemble des testings réalisés. Les noms des entreprises soupçonnées de discrimination y figureront, de façon nominative, ainsi qu'un bilan chiffré sur les discriminations observées en France.

Depuis juillet dernier afin de lutter contre les discriminations au logement la FNAIM (Fédération Nationale des Agents Immobiliers), l'UNPI (Union Nationale de la Propriété Immobilière) et la CNAB (Confédération Nationale des Administrateurs de biens) ont signé une convention, proposée par Christine Boutin, qui prévoit notamment de « tester » la moralité des agences immobilières. La Fédération Nationale des Agents immobiliers (FNAIM) a d'ores et déjà fait savoir qu'elle exclurait, de ses réseaux, toute agence mise en cause lors de ce rapport.

Une nouvelle fois encore, la méthode du testing est reconnue comme l'outil le plus efficace pour lutter contre les discriminations face à la tentation du communautarisme.

On peut tout de même regretter que cette initiative concerne uniquement les ultramarins, alors même que les discriminations aux logements touchent l'ensemble de la population française issue de l'immigration. Mais ce n'est qu'un début, espérons qu'une telle action permette d'apporter une solution collective à ce fléau..●

Loubna Meliane

Interview : Serge Romana

« améliorer le vivre ensemble »

Serge Romana est le Président du Comité Marche du 23 Mai 98 (CM98). Il nous donne son sentiment sur la convention relative à la lutte contre la discrimination au logement pour les ultramarins.

Quels sont les objectifs que s'est fixé le Comité Marche du 23 Mai 98 depuis sa création en 1999 ?

Le « CM98 » s'est fixé comme principal objectif de contribuer à l'existence d'une communauté antillaise fière de ce qu'elle est, de son histoire, capable de s'intégrer et de trouver sa place au sein de la République.

Il a mis en place un dispositif d'aide aux familles antillaises matrifocales et a parallèlement développé un autre dispositif qui permet aux antillais de retrouver les traces de leurs ancêtres esclaves. Les antillais ne saurait se prévaloir d'une identité légère.

Notre autre objectif, celui-ci plus récent, est la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'esclavage contemporain.

Quel est l'intérêt, selon vous, de la Convention signée le 1er Décembre 2008 relative à la lutte contre la discrimination au logement pour les ultramarins?

Le racisme antillais est une donnée importante au sein de notre société française longtemps marquée par le contexte colonial et esclavagiste.

Cette convention permettra de lutter contre ce qui empêche de construire une République plus fraternelle.

La méthode du testing, déjà utilisée par SOS Racisme et qui a fait ses preuves, m'apparaît efficace pour mener ce combat.

En France, s'il y a des lois contre le racisme, la difficulté c'est précisément que le racisme y est sournois et subtil.

Débusquer les pratiques discriminatoires est indéniablement une façon de participer à la vie citoyenne et de faire en sorte que les antillais s'investissent au sein de la République.

Quelle sera la traduction concrète de cette Convention ?

Cette convention sera de nature à faire en sorte que tous les acteurs signataires participent véritablement et conjointement au combat antiraciste.

On peut imaginer que toute cette mobilisation sera de nature à décourager les personnes, ayant des attitudes discriminatoires, et d'améliorer dans le même temps le vivre ensemble et le mieux être de tous.●

Propos recueillis par Anny Balta

Interview : Patrick Karam

« Il est absurde de penser que l'Etat pourra résoudre, seul, le problème des discriminations »

En quoi consiste votre fonction de Délégué Interministériel à l'Egalité des Chances des Français d'Outre-mer ?

Créer cette délégation, c'était répondre au besoin des ultramarins en matière de discrimination. Par exemple lorsque vous louez un appartement en métropole, que vous soyez blancs ou noirs, votre caution est refusée si elle vient d'Outre-mer. Il ne s'agit donc pas seulement d'une question raciale. Cette pratique est aussi violente qu'une discrimination raciale ; pourtant personne n'en parle !

Que pensez-vous de la discrimination positive ?

Personnellement je suis contre. Pour moi il s'agit de rétablir l'égalité des chances pour tous par le biais d'une politique volontariste. On n'a pas besoin de discrimination positive, mais seulement de prendre en compte les différences de situation. Prenons le cas des concours nationaux. En raison du décalage horaire, les candidats d'Outre-mer sont contraints de passer les épreuves très tôt le matin. Je propose que soit systématiquement mis en place un dispositif d'isolement des candidats dans un hôtel. Ainsi ils ne pourront se voir communiqués les sujets et passer les épreuves dans des conditions normales. De même, pour les oraux, beaucoup de candidats renoncent à se rendre en métropole faute de moyens. Il apparaît que face à cette situation une politique spécifique en leur faveur doit être instituée.

Pour revenir à la Convention, pourquoi avoir choisi la méthode du testing pour lutter contre les discriminations ?

J'ai pu constater que la charte que j'ai signé en juillet 2008, interdisant le refus de caution d'Outre-mer par des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion ou la fermeture de l'agence immobilière a porté ses fruits. Il est évident que les entreprises réagissent en fonction des coûts auxquels elles doivent faire face. Quand elles réaliseront que discriminer leur revient plus cher, elles abandonneront cette perspective.
De là, j'ai voulu aller plus loin et utilisé la méthode du testing, laquelle a fait ses preuves. Il est absurde pour les pouvoirs publics de penser que l'Etat pourra résoudre, seul, le problème des discriminations. SOS Racisme et la Fédération Nationale des Maisons des Potes, dans le cadre de cette convention, sont chargées pendant une année de former les associations ultramarines à la méthode du testing et ainsi mettre les agences immobilières sous surveillance. Celles-ci commenceront à se méfier, à juste titre, vu que des condamnations seront prononcées quand des comportements discriminatoires seront débusqués.

Quels seront les moyens mis à disposition par l'Etat dans le cadre de cette convention ?

L'Etat finance cette opération par le biais de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) de manière à ce que cette mission se fasse dans de bonnes conditions. L'idée c'est d'instaurer un système de terreur et de se donner les moyens de mener cette lutte efficacement. J'ai déjà donné d'autres missions à SOS Racisme notamment en matière de discrimination à l'emploi. Nous sommes déjà dans une démarche de mobilisation bien plus large.●

Propos recueillis par Loubna Meliane et Anny Balta

Procès

Fichage ethnique

«Pure white»

L'affaire a débuté en novembre 2002 lorsque Karim Dhif, alors CDD au service des ressources humaines, révèlait l'existence d'un fichage ethnique des salariés. Lors de l'audience du 23 juin 2008 devant le TGI de Nanterre, le salarié témoignait de sa découverte : «La directrice des ressources humaines (...) m'a expliqué le premier jour la signification de la colonne «O» du tableau. » (O pour origine) Un code y est utilisé : 1 pour les Européens blancs, 2 pour les Maghrébins, 3 pour les Noirs et 4 pour les Asiatiques. Karim Dhif poursuivait face à la justice : «J'en ai discuté avec une de mes collègues. Elle m'a montré une présentation destinée au service recrutement, qui mentionnait que les hôtesses permanentes devaient être «de nationalité française et pure white».» François Leveque le chargeait ensuite de renouveler 60% des hôtesses d'un client mécontent, Gillette. «Il m'a dit : «tu peux prendre un arabe, si il parle comme toi, il n'y a pas de problèmes», ajoutait Karim Dhif, à l'audience.

Première juridique

Le procureur de la République de Nanterre avait requis une amende de 80 à 100.000 € d'amende contre de la société Daytona. Le verdict est finalement plus clément : 20 000 euros d'amende dont 15 000 avec sursis. L'affaire devra être rejugé suite à l'appel, du parquet et de SOS racisme.●

La rédaction

BBB : Le scandale Adecco

Les employés des agences Adecco à Bruxel utilisaient un code pour traduire les demandes discriminatoires de leurs clients.

« Blanc Bleu Belge »

Au total, ce sont près de 100 entreprises qui sont épinglées, dont des succursales belges d'entreprises françaises ou de multinationales. La justice belge a décidé de ne poursuivre qu'Adecco et non ces donneurs d'ordre, dont nous ne pouvons donc vous révéler les noms. Mais c'est bien un système, un codage spécifique fondé sur des critères racistes qui avait cours dans les agences Adecco bruxelloises à l'époque. Un système qu'on retrouvait aussi dans les agences d'intérim de ce côté de la frontière.

Un procès ?

En septembre 2007 SOS Racisme s'était constitué partie civile dans la procédure ouverte engagée contre ADECCO depuis 2001. Cette constitution de partie civile de SOS Racisme avait pour objet de réveiller un dossier judiciaire «curieusement» enterré depuis de nombreuses années. En effet l'enquête judiciaire dans cette affaire avait été clôturée par le juge d'instruction le 4 septembre 2004 puis transmise au Procureur du Roi pour qu'il rende son réquisitoire. En vain pendant trois ans. Finalement, grâce à la constitution de partie civile de SOS Racisme, le procureur du Roi a été contraint de rendre un réquisitoire le 20 Mai 2008 et de réclamer le renvoi d'ADECCO SA devant le tribunal pour « notamment avoir établi au moins 100 formulaires internes décrivant des offres d'emploi provenant de ses clients avec la mention «BBB» - pour « Blanc Bleu Belge »

Le 23 octobre 2008, le tribunal correctionnel de Bruxelles devait juger de la recevabilité de SOS Racisme à être partie civile dans cette affaire mais l'affaire est donc renvoyée «siné dié» et devrait probablement revenir devant la chambre dans les prochaines semaines pour statuer dans un premier temps sur la recevabilité de SOS Racisme, avant d'être examinée sur le fond du dossier pénal.●

La rédaction

Tribune

Rompre avec nos pratiques, pas avec nos principes

par Samuel THOMAS, Président de la Fédération Nationale des Maisons des Potes, et Bariza KHIARI, Sénatrice PS de Paris.

Tous les principes et les espérances de l'universalisme républicain tiennent dans ces quelques mots du préambule de 1946 : « Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés ». Aujourd'hui, certains veulent invalider ce modèle, au nom même de la lutte contre les discriminations. Troublante inversion des valeurs : pour être moderne, il faudrait revenir à la situation antérieure à la Libération et à la décolonisation. Il faudrait redonner une portée à la notion de race contre laquelle nous avons tant combattu. En guise de modernité, on ne nous propose qu'une invraisemblable régression.

Au contraire, nous tenons à réaffirmer notre conviction profonde : on ne peut prétendre lutter contre les discriminations en reproduisant le schéma mental de ceux qui discriminent. Nous sommes fidèles à l'idéal d'égalité républicaine, non par conservatisme, mais parce qu'il reste le plus beau, le plus noble des idéalismes. Face à tous les tenants de politiques de quotas, de comptage ou d'assignation communautaire, nous croyons que la meilleure réponse aux discriminations reste l'application radicale du principe d'égalité.

Démanteler les systèmes discriminatoires

Beaucoup partagent cet idéal. S'ils ne veulent pas que les principes républicains, que l'idée même d'égalité soient définitivement bafoués, ils doivent aujourd'hui prendre leurs responsabilités. Elus, acteurs économiques ou associatifs, nous devons nous engager à conduire une véritable rupture dans la lutte contre les discriminations. Non pas une rupture avec nos principes, mais avec nos pratiques ou notre complaisance. Cette rupture, c'est celle de la volonté politique, des moyens, mais aussi des mentalités. Les législations prohibant les discriminations ou le fichage ethnique existent depuis plus de trente ans. Jusqu'à présent, peu de sanctions ont été prononcées, ou elles sont restées symboliques. Politiques et magistrats ont longtemps prétendu qu'en matière de lutte contre les discriminations, la prévention et la pédagogie étaient préférables à la sanction. Aujourd'hui, nous demandons la juste et stricte application de la loi. C'est la seule façon de démanteler les systèmes discriminatoires qui gangrènent notre société. Dans la pratique, nous ne devons plus faire de distinction entre des actes discriminatoires dissimulés et une idéologie raciste revendiquée. Ils sont tous deux une injustifiable insulte à l'égalité.

Tous ceux qui veulent réellement lutter contre les discriminations ne peuvent plus se retrancher derrière une prétendue impuissance politique. Dans les collectivités territoriales, les offices HLM, les missions locales, les élus disposent d'un réel pouvoir de décision et de sanction. Ils doivent utiliser tous les moyens à leur disposition pour lutter contre les discriminations. Il est par exemple du pouvoir des maires de retirer l'autorisation d'ouvrir après minuit à une discothèque épinglée pour discrimination. Dans la gestion de leurs services et des établissements publics, les élus doivent se montrer inflexibles sur la stricte application de la loi, notamment pour les offices HLM. Les missions locales qu'ils président doivent réaliser régulièrement des « testing» avec 2 CV équivalents. Enfin, les élus républicains doivent utiliser leur pouvoir de signalement à la justice et se constituer partie civile en cas d'infraction. (...)

CV anonyme

Une politique ambitieuse de lutte contre les discriminations demande évidemment des moyens financiers et humains importants. Actuellement, les services et deniers de l'Etat sont mobilisés pour la chasse aux sans-papiers. Pourquoi des moyens équivalents ne sont-ils pas déployés pour lutter contre les discriminations ?

Les outils de l'égalité républicaine existent. Le CV anonyme a été adopté en 2006 par le Parlement, mais le gouvernement refuse toujours de prendre les décrets nécessaires à son application. Nous devons l'y contraindre. Nous devrons également instaurer une obligation de formation anti-discriminations pour les inspecteurs du travail, policiers et magistrats, mais aussi pour tous les recruteurs et certaines professions comme agent immobilier ou gérant d'établissements de loisirs. La pédagogie ne suffit pas. L'application du principe d'égalité doit être contrôlée. Là encore, des outils existent. Nous devons par exemple exiger des offices HLM qu'ils publient les numéros d'attribution des logements, et qu'ils prouvent ainsi qu'ils ne prennent pas en compte d'autre critère que l'ancienneté de la demande. Ce type d'outil pourra être étendu à d'autres services publics. Enfin, nous devrons mettre fin à l'insupportable discrimination légale que constituent les emplois fermés. Les fondements de ces restrictions sont historiquement datés et connotés, économiquement, obsolètes et, moralement, condamnables. Depuis 2001, un certain nombre d'emplois soumis à condition de nationalité ont été ouverts aux ressortissants communautaires. Nous ne pouvons plus accepter que des millions de personnes en restent exclues.

Si nous cédons aujourd'hui aux sirènes de ceux qui, sous couvert de mesure de la diversité, prétendent imposer les statistiques ethniques en France, nous aurons perdu nos principes et la bataille idéologique que nous ont lancée les néo-conservateurs et réactionnaires de tous poils. Pour eux, il s'agit en réalité d'occulter purement et simplement la question sociale et de faire peser la responsabilité des inégalités sur des variables ethniques. Face à cette offensive, réaffirmer nos principes ne suffit pas, nous devons leur donner une réalité en menant une véritable politique de lutte contre les discriminations et en traitant effectivement la question sociale.●

L'intégralité de cette tribune sur le site www.poteapote.info

Procès

SOS Racisme contre CEGETEL

Le premier procès en France contre les discriminations raciales pratiquées par des entreprises pour l'obtention plus rapide et plus facile de l'habilitation secret défense.

L'ex-opérateur de télécoms Cegetel devenu SFR, comparaissaient lundi 12 Janvier 2009 devant la 17ème chambre correctionnelle du TGI de Nanterre en citation directe pour discrimination à l'embauche, après des poursuites engagées en 2001 par SOS Racisme sur une annonce d'emploi pour un poste habilité secret défense.

la plainte vise une offre d'emploi d'ingénieur au sein du département de la sécurité informatique parue à compter du 1er septembre 1999 et jusqu'en 2000 sur l'intranet du groupe Cegetel.

Deux anciens responsables du groupe sont également cités à comparaître par l'association, qui réclame 100.000 euros de dommages et intérêts.

L'annonce litigieuse mentionnait que le candidat devait être «habilitable par des organismes de défense ou autre» et devait «être impérativement Français et de préférence de parents français, nés en France».
Cette restriction constitue une discrimination à l'embauche fondée sur la nationalité et les origines des candidats.

SOS Racisme s'est appuyé notamment au cours de l'audience sur une réponse ministérielle du 16 Décembre 2004 selon laquelle « aucun individu ne peut se voir refuser un poste nécessitant une habilitation secret-défense en raison de ses origines ou de sa religion ».

Pour se disculper, CEGETEL explique avoir ainsi pu obtenir des habilitations secret défense plus rapidement que s'il s'agissait d'étrangers ou de français d'origine étrangère.

Cette discrimination à cause de l'habilitation secret défense concerne une partie très importante des postes d'informaticiens et d'électroniciens en France. Ce qu'a fait CEGETEL les autres entreprises le font aussi et il est inacceptable que les français d'origine étrangère soient accusés d'être moins fiables que les français de souche.

Les réquisitions du Parquet de 100 000 euros d'amende pour CEGETEL et 1000 et 3000 euros d'amende avec sursis contre les deux cadres de la société sont le signe que les arguments de SOS Racisme ont été entendus. Délibéré prévu pour le 16 Février 2009.●

Anny Balta

Condamnation requise contre un office HLM pour discrimination

L'OPAC de Saint Etienne a comparu devant le Tribunal Correctionnel de Saint Etienne le 18 décembre 2008 pour répondre de l'accusation de fichage ethnique des locataires et de discrimination. Ce procès est une première, il a été obtenu par SOS Racisme grâce à un rapport de la MIILOS (Mission Interministérielle d'inspection du logement social) qui avait épinglé l'OPAC en juillet 2005

Fichage ethnique des locataires

Dans son rapport, la MIILOS révélait que l'OPAC de SAINT ETIENNE utilisait depuis 1998 une « grille de peuplement » pour chaque immeuble dans laquelle elle répertoriait « l'origine ethnique des titulaires du bail, en distinguant Maghreb, Afrique, Asie » en se fondant sur le « nom patronymique » des populations logées. La MIILOS révélait par ailleurs que l'OPAC avait mis en place en 2002 un «plan stratégique de peuplement » dont «la seule volonté clairement exprimée vise à limiter l'accès des étrangers ».

Plan stratégique de peuplement

L'enquête de police a en effet révélé que la direction de l'OPAC avait édicté en mars 2002 , un document intitulé « Locations et relogements, plan stratégique par site » qui ordonnait en interne de limiter les attributions aux demandeurs d'origine extra-européenne considérés d'ailleurs systématiquement comme « étrangers » même s'ils étaient de nationalité française. La politique dictée par ce plan stratégique aboutissait à maintenir la ségrégation. Ainsi les 2/3 du patrimoine de l'OPAC était réservés aux demandeurs d'origine européenne qui constituent entre 90% et 96% des locataires de ces immeubles « prisés », tandis que les demandeurs d'origine extra-européenne étaient relégués dans le tiers du patrimoine qui est situé en zone urbaine sensible et qui compte entre 50 et 80% de locataires d'origine maghrébine ou africaine.

Préserver les quartiers prisés

Devant les enquêteurs de la police judiciaire, les dirigeants avaient clairement revendiqué leur politique de fichage ethnique et de discrimination au nom de la « mixité sociale » et de la « préservation des équilibres » : Le Directeur général de l'office HLM, Laurent GANGAIRE, déclarait « Il s'agissait effectivement d'une distinction ethnique (...) car il n'est pas possible de ne pas tenir compte du mode de vie des personnes que l'ont veut faire cohabiter sur un même site ». La responsable du service gestion locative Madame AZEMA déclarait son tour : « Dans ce plan, je recommande selon les sites de stopper l'attribution à des familles étrangères », « possibilité d'infiltrer une ou deux petites familles étrangères », «continuer de préserver le site », pour ne pas « compromettre l'équilibre de peuplement des autres sites, et surtout sur le sud est, quartier le plus prisé.».

A l'issue du procès, le Parquet a réclamé la condamnation de l'OPAC à 20 000 € d'amende dont 10 000 € avec sursis. Jugement le 3 février 2009.●

Samuel Thomas

Interview : Alix Nicolet

« Nous refusons une éducation au rabais »

Présidente de la Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne (FIDL), Alix Nicolet explique pourquoi les lycéens se mobilisent à nouveau. Dans la ligne de mire : les réformes souhaitées par le ministre de l'éducation, Xavier Darcos.

Où en est la mobilisation des lycéens ? Le mouvement va-t-il reprendre aussi fort qu'avant les vacances ?

Ces vacances nous ont servi à reprendre des forces. Avant Noël nous étions épuisés, mais nous sommes restés mobilisés à fond pour marquer un grand coup et pour dire « nous serons là à la rentrée ». Nous avons donc organisé une grande journée de mobilisation nationale le 8 décembre. Et nous continuerons jusqu'à ce que le gouvernement nous écoute.

Que reprochez aux réformes annoncées par le gouvernement ? Quelles sont vos revendications ?

Notre principale critique concerne les suppressions de postes. C'est un véritable scandale : le gouvernement ne pense qu'à faire des économies, alors que les lycées manquent de tout. Il y a trop d'élèves par classe, l'orientation est une catastrophe. Les inégalités entre élèves, et surtout entre les lycées, sont de plus en plus importantes. Par exemple, dans un collège de banlieue, on a encore tendance à orienter les élèves vers les sections professionnelles. Ce n'est plus possible ! Nous sommes les futurs acteurs de la France, et nous voulons croire au principe fondateur « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Votre génération est plus mobilisée que les précédentes, comment l'expliquez-vous ?

On fait partie de la génération CPE... Pour nous la culture militante, l'expression par la manifestation est devenue quelque chose de normal. Nous avons vu que nous pouvions faire bouger les choses en se mobilisant. Mais c'est sûr que l'école est attaquée de toute part et que ça incite d'autant plus à la mobilisation. Ma génération refuse une éducation au rabais.●

Propos recueillis par Rym Ben Ameur

Entretien

Ecole : l'avis des lycéens

Classes surchargées, carte scolaire supprimée, profs non remplacés : que pensent les lycéens de l'école ? Mohamed, 18 ans, d'Aubervilliers et Lucas, 16 ans, du 15ème arrondissement de Paris nous racontent.

Les lycéens se sont mobilisés...Pourquoi ?

Lucas : On s'était mobilisé parce qu'apprendre dans une classe à 25 ou dans une classe à 35 c'est pas du tout la même chose. L'an dernier, dans ma classe, on était 33, on parlait tout le temps, sur une heure de cours, on était concentré seulement une demi-heure. Et cette année, nous ne sommes plus que 24 et ça n'a vraiment plus rien à voir.

Mohamed : Moi, cette année aussi, je la vois la différence ! L'année dernière j'étais dans une classe de 20, l'ambiance était au travail, on était efficace sur une heure entière. Cette année, nous sommes 35 et c'est très différent, on parle, on discute, on est beaucoup moins concentré.

L : Il faudrait revoir la méthode d'apprentissage. Il y a un tel écart entre les niveaux des élèves que certains sont complètement largués en cours. Dans la même classe, on peut passer de 4 à 17 de moyenne.

Comment expliquer de tels écarts de niveau ?

L : Les profs ne peuvent pas s'adapter à tous les niveaux, il faut quand même pouvoir avancer. De toute façon ils avancent au rythme de la majorité de la classe, les meilleurs s'ennuient et ceux qui sont en difficulté sont largués.

M : Les profs ont un programme à suivre, donc ils le font. Il n'est pas question pour eux de retarder la classe, sinon année après année on va cumuler les lacunes.

Cette rentrée scolaire est marquée par la suppression de plus de 11000 postes. Est-ce que vous en subissez les conséquences ?

M : Oui j'ai bien vu la différence. Comme je l'ai déjà dit, l'année dernière nous n'étions que 20 élèves, cette année nous sommes 35. Et malheureusement, c'est la même chose pour toutes les autres classes, les effectifs ont augmenté.

Comment faire pour permettre à tous les jeunes d'avoir accès aux mêmes chances ?

M : Pour les jeunes de banlieue et ceux qui vivent à Paris ce n'est pas exactement la même chose. Lorsqu'on vient du 93, on part avec un handicap.

Lucas : Je ne suis pas de ton avis, là par exemple on est dans le XIXe, c'est un arrondissement qui connaît de grosses difficultés. Il ne faut pas réduire Paris au XVIe arrondissement, il existe malheureusement aussi des établissements qui manquent de moyens sur Paris.

Il n'a pas tort Mohamed, lorsqu'il dit qu'il part avec un handicap parce qu'il habite le 93.

L : C'est vrai, mais il ne s'agit pas seulement du 93 mais également de ses origines, il peut y avoir, et discrimination géographique, et discrimination raciale. Pour en revenir à la question de l'égalité des chances, il faudrait redéployer les moyens de façon plus équitable en renforçant les efforts sur les lycées en difficulté, sans pour autant délaisser ceux qui ont de bons résultats.

M : Pour nous permettre de réussir, on a besoin de professeurs expérimentés. Plus un enseignant a de l'expérience, plus il maîtrise sa classe. On le voit bien, dès qu'un jeune prof sort de l'IUFM, on en profite, on le teste. On devrait donner une prime aux enseignants expérimentés qui font le choix d'enseigner là où c'est difficile car beaucoup préfèrent une fin de carrière pas trop épuisante.

L'assouplissement de la carte scolaire : vraie ou fausse solution pour lutter contre l'échec scolaire ?

L : À mon avis, c'est une fausse solution, le chef d'établissement pourra choisir ses critères de sélection sans rendre de compte à qui que se soit, il deviendra le seul maître à bord et pour les parents, quel recours s'ils pensent que le refus n'est pas justifié ? C'est de cette façon qu'on va encore plus ghettoïser l'école. On va avoir des écoles d'élite et les autres.

M : Je viens d'un lycée en Seine-Saint-Denis, alors avoir la possibilité de choisir un autre établissement que celui de mon secteur pourquoi pas ? Mais j'ai vite compris que tout le monde ne pourra pas aller là où il le veut : les places seront limitées. L'assouplissement de la carte scolaire va juste creuser l'égard qui existe déjà entre les lycées car ce n'est pas nous qui choisissons notre lycée mais c'est lui qui nous choisit.●

Propos recueillis par Loubna Meliane

Entretien

Entre les murs

Loubna Meliane poursuit la discussion après être aller voir « Entre les murs » avec Mohamed Hussein et Lucas Selves. Débat à chaud en sortant du cinéma.

PàP : Votre première impression à la sortie du film ?

Mohamed : C'est possible et ça peut également être la réalité, car il y a des collèges où ça se passe ainsi. Mais ce n'est pas représentatif de tous les collèges. En effet, ça ne part pas tout le temps en bagarre dans une salle de cours. C'est vrai qu'il y a des embrouilles, des disputes avec le prof mais pas au point de sortir du cours en claquant la porte ou qu'un élève se blesse pendant que le prof se fait prendre à partie.

Lucas : C'est un peu excessif, tout le long du film, on nous présente une classe qui chahute tout le temps, insolente, dont le niveau est assez faible et sans tête de classe. En réalité il existe une minorité d'élèves qui se comporte de cette façon, même si dans certains collèges, c'est plus dur que dans d'autres. Mais quand même à ce point-là, c'est-à-dire toute une classe, c'est rarement aussi profond.

PàP : Que pensez-vous justement du niveau scolaire de cette classe ?

L.S. : Dans le film, au moment du conseil de classe un des professeurs explique qu' avec 13 de moyenne en maths, c'est un bon élève ! C'est n'est pas un niveau extrêmement poussé surtout pour un élève de quatrième.

PàP : Mais tu dis ça car tu viens de Paris ?

L.S. : Au collège, j'étais à Edmond Michelet, dans le XIXe arrondissement , un des plus gros établissements de Paris. C'est vrai que certaines fois c'était très dur, il y a eu des bagarres entre élèves, certains étaient en grande difficulté mais pas tous. Mohamed : Même en banlieue, le niveau peut être plus élevé, certains élèves ont 17 de moyenne en maths !

PàP : Quelle réaction avez-vous eu face à ce professeur ? À votre avis s'y prend-il de la meilleur façon avec ses élèves ?

L.S. : D'une scène à l'autre, on a des portraits très différents du prof. Au début on a l'impression qu'il connaît bien ses élèves, qu'il a de l'expérience puis finalement lors des autoportraits, on se rend compte qu'il ne les connaît pas si bien, il découvre avec surprise que certains de ses élèves sortent de leur quartier et vont se balader dans le centre de Paris.

PàP : Finalement est-ce que ce film vous paraît positif ?

L.S. : Pas vraiment, ça se termine sur un match de foot, classique et l'exclusion d'un élève. Le but du film, c'était de montrer les difficultés, pas de mettre en valeur les points positifs, à part une fois dans la salle informatique lorsqu'un des élèves montre un peu d'ingéniosité en faisant son autoportrait sous forme d'album photo.

M.H. : Je ne partage pas cet avis, durant le match de foot, j'avais l'impression que les élèves étaient tous heureux, c'est vrai qu'il y a eu l'exclusion mais le prof ne voulait pas que ça se termine ainsi.

PàP : Est-ce que ce n'est pas juste un problème de communication ? Les élèves se sentent incompris et les enseignants également ?

L.S : La communication est très différente selon le professeur et surtout selon leur âge. Lors de ces premières années d'enseignement, un jeune prof est moins blasé, moins habitué à avoir des élèves dits difficiles, donc il fera plus d'effort pour chercher à comprendre pourquoi ça va si mal. Alors qu'avec un vieux prof le cours sera plus conventionnel du type « Madame » « Monsieur ». Mais dans l'ensemble on arrive à bien s'entendre. Certaines fois, c'est vrai, lorsqu'on a des profs qui n'ont aucune autorité, on leur répond mais jamais on va les tutoyer ou les insulter.

PàP : Est-ce qu'il y a une leçon à tirer de ce film ?

L.S. : Je n'ai pas l'impression qu'il y ait une leçon à en tirer, ils en font trop, c'est lourd, à chaque fois qu'il se passe quelque chose c'est forcément négatif. La vie de la classe ne tourne qu'autour du cours de Français, seule matière où on les voit évoluer. Pourtant, il n'est pas seulement leur prof de français mais également leur prof principal, mais on ne le voit jamais faire des trucs de prof principal.

PàP : Ce n'est pas totalement vrai ?

L.S. : Il ne prend jamais le temps d'aborder des questions liées à la vie de classe. Par exemple, une heure de débat, d'échange ou une discussion, ça pourrait être bien et je pense que ça changerait leur rapport.

PàP : Ça reste un film et le réalisateur a choisi un angle précis...

L.S. : En effet, c'est très orienté, mais le réalisateur a choisi un angle plutôt négatif. L'année se passe sans qu'on voit une note positive. J'ai l'impression qu'il n'y a aucune progression.

M.H. : C'est vrai qu'il n'y a que des embrouilles dans le film, sans moment positif. Pourtant lorsqu'une élève à la fin de l'année va le voir, car à la question « qu'avez-vous vous apprit cette année ? » sa réponse était « rien ». Sa réaction à été vaine, il lui a juste dit que ce n'était pas possible qu'elle n'ait rien appris, sans chercher à comprendre ce qui n'allait pas.●

Propos recueillis par Loubna Meliane

Entre les murs
réalisé par Laurent Cantet

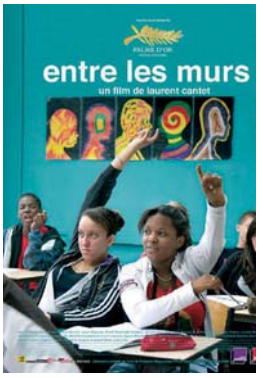

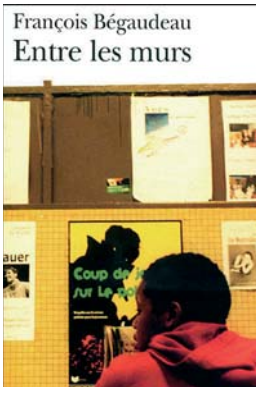

Entre les murs
François Bégaudeau
Editions verticales

Interview : Roland Castro

« En finir avec l'Apartheid urbain »

Roland Castro, architecte flamboyant, veut faire bouger les lignes dans les quartiers depuis plus de 20 ans. Le Grand Paris, lancé parfois de manière chaotique à la fois par le gouvernement, la Région et la Ville de Paris, paraît à notre homme le levier pour enfin reconstruire les quartiers sur des bases nouvelles.

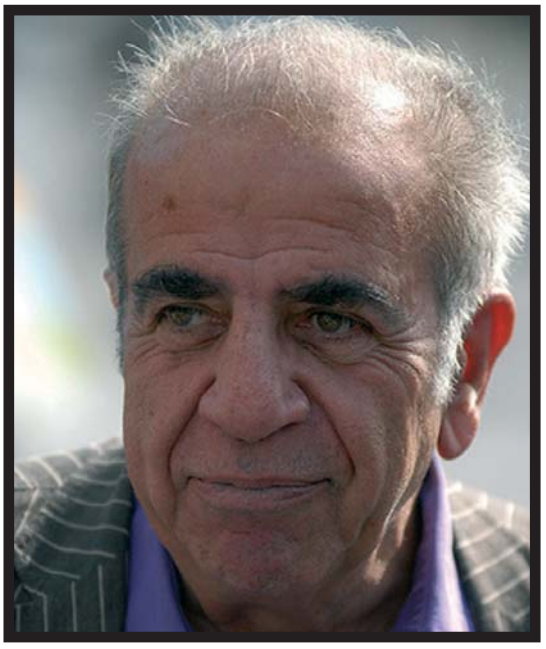

Qu'est-ce que le Grand Paris devrait permettre ?

D'en finir avec l'Apartheid urbain : de décentraliser des administrations et la culture vers les banlieues, et ainsi mettre l'intérêt public partout. Retrouver des grands équilibres culturels, de la solidarité, pas seulement faire du développement économique. Pas du zonage avec des espaces séparés pour les commerces, l'habitat, l'administration. Ne plus faire des objets avec des parkings autour, comme à Bobigny ou à Nanterre. Mais faire quelque chose qui ressemble à une ville traditionnelle... Le parc de La Courneuve pourrait être comme Central Parc et transformer les 5 villes autour !

Le plan Borloo, avec l'ANRU, mêlait déjà l'urbain et l'humain...

Oui, mais il faut rendre tous ces projets cohérents. Et ça marche : à la Caravelle (Villeneuve-la-Garenne), ça s'est apaisé depuis la rénovation ! Le « Mac Val » [musée d'art contemporain de Vitry-sur-Seine, NDLR] aussi !

Tout cela ne risque-t-il pas d'augmenter les prix ?

Non, pas si on fait ça sur une très grande échelle : à Paris, on est dans une logique libérale, avec une pénurie d'espace, où le moindre mètre carré du 19ème arrondissement est une cible pour les plus riches. Là, en créant de la beauté sur plusieurs pôles, on peut même faire baisser les prix ! On donnera envie aux gens du Marais d'habiter à Gennevilliers, sur le port où est en projet un opéra notamment ! On va créer un métro aérien au-dessus de l'A86, relier ainsi Orly et Roissy, faire un maillage par des bateaux... C'est un projet de civilisation ! ●

Propos recueillis par Erwan Ruty

19ème arrondissement de Paris

SOS Racisme défend le Vivre ensemble

Agressions antisémites, altercations, le 19ème arrondissement défraie la chronique depuis plusieurs mois. Comment faire en sorte que tous les habitants de cet arrondissement continuent à vivre ensemble ?
Les réponses du président de SOS Racisme 19éme.

Le 19ème arrondissement de Paris est un quartier où malgré les apparences, il fait bon vivre Ensemble. Ici se côtoient 200 000 habitants aux 90 nationalités différentes. On y trouve la plus grande communauté juive d'Europe, une importante communauté musulmane, une communauté et, plus récemment, des habitants venus d'autres pays d'Afrique noire et des Asiatiques.

L'attractivité culturelle, le charme de l'arrondissement y sont si forts, qu'une tranche de la population, plus aisée, s'y est installée aux côtés d'une population ouvrière plus modeste.

Commerces « ethniques »

Aujourd'hui, cet équilibre social et ethnique se fragilise. L'école publique ne joue plus son rôle. Les enfants "blancs", ceux de la communauté juive en particulier, la désertent à cause du niveau scolaire mais surtout en raisons des violences ; ce qui a permis aux écoles privées de prospérer. Le creuset républicain que constituait l'Ecole Publique tend à s'estomper ainsi que la mixité sociale et culturelle.

Le développement des commerces "ethniques" symbolise cette mutation : halal pour les musulmans ; casher pour les juifs ; bio pour les plus aisés ; afro pour les noirs... Autant de particularismes qui segmentent les commerces et les populations de l'arrondissement.

Dès lors, les frictions, incivilités, insultes racistes et agressions sont devenue monnaie courante. Un quart des actes antisémites commis en Ile-de-France se déroule dans le 19e arrondissement de Paris. Le développement sans concertation des synagogues, des épiceries cashers, des écoles juives...dans ce quartier, est à la source de ses nombreuses tensions. Depuis la seconde Intifada, les agressions physiques, les jets de cocktails molotov ou encore les dégradations se sont multipliés contre les habitants juifs de l'arrondissement ou leurs biens.

Haine du « Juif »

Guerre des gangs ou acte antisémite, c'est à la justice de mener ses investigations. Une chose est sûre : cette violence n'est pas admissible, elle doit constituer un élément d'alerte sérieux pour les pouvoirs publics. Le conflit israëlo-Palestinien n'explique pas tout. Le communautarisme latent devient dans le 19e arrondissement de Paris un communautarisme qui sème la violence. Il est temps pour les pouvoirs publics de prendre conscience de l'ampleur du phénomène.

Il convient donc de rompre avec ses logiques de violences, de ghettoïsation et de communautarisme. On ne peut pas, durant des années, avoir laissé se constituer des "quartiers ethniques" et s'étonner de l'émergence de frictions intercommunautaires et de la difficulté à faire co-exister ces populations au sein d'un même espace. ●

Mahor Chiche

Désenclavement

Pour que les quartiers appartiennent à la ville

La différence entre Strasbourg et Saint Maur ? La première a opté pour le désenclavement des quartiers par la multiplication des lignes de transport alors que la deuxième s'y refuse. Deux de leurs habitants nous détaillent les effets de ces décisions.

Jean Luc Kaneb, membre de la Maison des potes de Strasbourg.

Comment Strasbourg a désenclavé ses quartiers ?

Depuis 2006, des travaux pour prolonger la ligne du tram ont été réalisés. Aujourd'hui, quatre quartiers en bénéficient. Mais les travaux ont été interrompus durant six mois car rien n'avait été fait en concertation avec les habitants de ces quartiers.

Quels sont aujourd'hui les effets de ce prolongement de ligne sur le quotidien des habitants ?

En ouvrant des axes routiers en même temps que le tracé du tram, la circulation s'est densifiée, ce qui n'est pas forcément positif. Mais 60 des 65 jeunes des quartiers consultés à La Meinau et au Neuhof admettent que l'extension du tram facilite l'accès à l'emploi. Les gens ont ainsi davantage l'impression d'appartenir à la ville.

Amir Ben Merzoug, militant à SOS racisme, né à Saint-Maur et vivant à Champigny.

La ville de Saint-Maur a longtemps refusé que le TVM (Trans Val de Marne) passe par son centre ville. Quelles en sont les conséquences ?

En stoppant le TVM à l'entrée de Saint-Maur, la municipalité a privé certains quartiers de Champigny, comme le Bois l'Abbé, d'une desserte autre que celle permise par une ligne de bus bondée. Une prolongation du TVM aurait aussi permis de désengorger la ligne du RER A.

Quels avaient été les arguments du maire de l'époque ?

Les politiques avaient insisté sur le fait de préserver l'environnement du vieux Saint-Maur. En fait, ils ne voulaient pas que Saint-Maur devienne lieu de passage des quartiers.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Un nouveau projet (Orbival) est en discussion. Malheureusement, le tracé répond à des enjeux économiques, environnementaux et de désengorgement du RER A ; à aucun moment la question d'un désenclavement des quartiers n'a été abordée.●

Propos recueillis par Véronique Bury

Bilan

20 ans de politique de la ville

Réda Boudaoud et Abdellah Daoudi, tous deux travailleurs sociaux depuis vingt ans, nous racontent leur combat pour une véritable Politique de la Ville en direction des couches populaires

Quelles sont vos fonctions aujourd'hui ?

Abdellah : Après avoir travaillé à Fontenay-sous-Bois, Montreuil et Paris, je dirige, aujourd'hui la Maison de la Solidarité à Créteil. C'est un centre social agréé par la CAF qui fait de la promotion sociale.

Réda : Je suis directeur de la MJC de Créteil. Grâce aux activités socio - culturelles, nous créons les conditions d'un meilleur vivre ensemble en facilitant le développement personnel, l'insertion professionnelle, l'intégration par l'accès à la culture et aux savoirs.

Quel regard portez-vous sur ces vingt dernières années de politique de la ville ?

R : A l'époque de la présidence de François Mitterrand et jusqu'en 1995, je pense que les choses ont été faites pour venir en aide aux populations les plus défavorisées. En leur donnant par exemple les moyens d'avoir accès à des activités culturelles et sportives ou tout simplement en allant voir un spectacle. Beaucoup ont fustigé cette politique en parlant d'assistanat. Malheureusement tout système a ses travers mais je reste persuadé que c'était la meilleure façon de faire.

A : Hier il y avait une véritable politique de la ville avec des lacunes certes, mais qui avançait quand même. Maintenant est-ce qu'on peut parler de politique de la ville, de mon point de vue, non.

Pourtant, suite aux émeutes de 2005, le gouvernement à afficher une volonté politique forte de régler la situation ?

R : Dans le cadre du «Plan Espoir Banlieue » chaque ministère doit faire un effort financier pour les banlieues. Comment un ministère peut-il accepter de rétrocéder quelque crédit alors qu'il a du mal à boucler son propre budget ?

A : C'est juste de l'affichage, il existe un Ministère mais c'est une coquille vide. De toute façon la crise est omniprésente. Les quartiers sont touchés par le chômage, la précarité, la drogue, et tout va de pire en pire. Il faut ré-instituer une vraie politique de la ville avec des axes d'intervention prioritaire et les moyens qui vont avec. Ces mêmes moyens qui n'existaient pas, voilà quelques mois, pour nos banlieues et qui, par miracle, arrivent pour relancer l'économie. L'Etat n'a pas hésité à débloquer des fonds pour les banques et les entreprises, ces mêmes entreprises qui délocalisent les emplois.

Quels sont ces axes prioritaires dont vous parlez ?

A : L'insertion professionnelle des jeunes, la promotion sociale, l'école sont des axes prioritaires. Désormais des associations, comme les nôtres, ne pourront plus mettre en place des heures d'accompagnement scolaire, alors qu'il s'agit là, de l'une de nos principales missions. Les budgets ont été transférés pour payer les heures supplémentaires des enseignants, pourtant les deux sont complémentaires, d'autant plus que l'école vit une véritable crise – postes d'enseignant supprimés, idem pour les Rased (Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté) -.

Alors comment faire si c'est l'impasse ?

R : Je crois qu'un mouvement est en pleine agitation. Aujourd'hui on fait vivre aux plus faibles de grandes difficultés. Les gens n'ont plus le moral et sont même capables de se battre à coups de couteaux pour dix euros ! Malgré tout j'ai encore un peu d'espoir : l'enthousiasme et l'énergie des jeunes me sécurisent.

A : Tout le monde doit s'y mettre. Habitants, travailleurs sociaux,... il faut descendre dans la rue, faire du bruit. Il faut exiger de l'Etat un changement radical de sa politique libérale et anti-sociale.●

Propos recueillis par Loubna Meliane

Sonacotra

L'histoire des foyers Sonacotra

Conçus dans les années 60 pour héberger des ouvriers, venus en nombre, les foyers de travailleurs migrants sont aujourd'hui en cours de réhabilitation ou de transformation en « résidences sociales ». Cette mutation résulte des changements de l'histoire de l'immigration en France, avec l'arrêt notamment de l'immigration de main d'œuvre en 1974, tout autant qu'elle témoigne de la volonté des pouvoirs publics de gérer une population considérée comme « dérangeante » pour la société d'accueil. De la création des foyers à la volonté de réhabilitation récente s'est joué le jeu de l'invisibilité et d'une mise à l'écart d'une population.

HABITAT INSALUBRE

La France de l'après-guerre avait besoin de bras pour sa reconstruction. C'est du Maghreb, et particulièrement d'Algérie, que des milliers d'hommes sont partis rejoindre ce pays. Faute de logements, ils s'installaient dans des bidonvilles de fortune, en périphérie des grandes villes, ou dans des « cafés-hôtels ». Pendant la guerre d'Algérie, le 4 août 1956, le Ministère de l'Intérieur crée la Société nationale de construction pour les travailleurs algériens et leur famille (SONACOTRAL) qui permet de contrôler et de regrouper cette population en même temps que de lutter contre l'habitat insalubre. Le « Service des Affaires musulmanes et de l'action sociale » du Ministère de l'Intérieur liait ainsi action sociale et contrôle de l'ordre public. Le premier foyer Sonacotral ouvre ses portes à Argenteuil en 1959. Tandis que l'industrie est fortement demandeuse de main d'œuvre, le vote de la loi Debré en 1964 entame la résorption des bidonvilles. Les foyers de travailleurs se développent à cette époque. On en compte aujourd'hui 700, la moitié étant dans les régions Ile-de-France, Rhône-Alpes et PACA. Souvent à proximité de zones industrielles, parfois même dressés sur les anciens emplacements de bidonvilles, leur localisation entraîne de fait une ségrégation spatiale et sociale. Plus de la moitié des foyers sont gérés par l'ex Sonacotral devenue Sonacotra à l'indépendance de l'Algérie, et enfin Adoma en 2007, les autres foyers étant gérés par des associations. L'habitat consiste le plus souvent en chambres individuelles de petite taille (entre 4 et 7 m carrés), avec des espaces communs pour la cuisine et les sanitaires. L'idée prégnante au départ était que la population de travailleurs accueillie était de passage et qu'elle retournerait au pays d'origine, d'où le terme de « travailleurs migrants ». La longue grève des loyers, initiée par des résidents Sonacotra, entre 1975 et 1980, a mis une première fois à mal cette vision. Partie d'un refus de l'augmentation générale des loyers de 30%, elle visait aussi à obtenir un assouplissement des contraintes et de la surveillance dans les foyers. 30 000 grévistes

GRÈVISTES

Le Comité de coordination des foyers en lutte tient meeting en février 1976 à la Mutualité à Paris, marquant ainsi la politisation publique du mouvement. En avril 1976, l'État français expulse des grévistes délégués. Le conflit culmine en 1977 et 78 avec 30 000 grévistes. Jusqu'en 1979, la Sonacotra expulse plus de 500 résidents des foyers. A la fin de la grève, les résidents ont obtenu la reconnaissance de comité de résidents élus ainsi que l'assouplissement de certaine règles, sans aller toutefois jusqu'à la reconnaissance du statut de locataire, un des enjeux de la grève. Les bâtiments vieillissants, le vieillissement des résidents restés sur place et l'arrêt de l'immigration de travail en 1974 ont mis un terme à la logique des foyers de travailleurs migrants, conçus comme habitat temporaire pour une main d'œuvre destinée à repartir au pays d'origine. Accusés d'abriter des étrangers en situation irrégulière, d'encourager le communautarisme, pour les Africains notamment, d'abriter des trafics et des activités parallèles, les foyers sont la cible de critiques. La suroccupation des foyers devient préoccupante. Ainsi, le rapport parlementaire «Henri Cuq» en 1996 recommandait «d'en finir avec les zones de non-droit en démantelant les foyers d'africains noirs comme système d'économie parallèle axé sur les villages d'origine des résidents, comme organisation communautaire non soumise aux lois de la République.»

SUROCCUPATION

Le plan quinquennal de 1997, prorogé jusqu'en 2006, vise au retour au droit commun et à transformer certains foyers en résidence sociale accueillant d'autres types de population comme des demandeurs d'asile, des familles ainsi que de jeunes adultes en situation de précarité sociale et économique. Le phénomène le plus significatif des foyers a été le vieillissement d'une population arrivée dans les années 50, 60 et 70. Plus de la moitié des personnes vivant dans des foyers Sonacotra ont plus de 60 ans : autant dire que si les conditions de logement sont vétustes, elles sont inadaptées pour les personnes âgées. Le plan quinquennal vise donc à l'intégration de ses résidents en instaurant une mixité, l'objectif annoncé du plan étant d'offrir aux résidents des « conditions dignes » en même temps que « d'éviter, pour l'avenir le renouvellement des phénomènes de suroccupation, de lutter contre les formes d'isolement et de repli sur les modes de vie collective». Il est intéressant d'observer que l'on reproche aux foyers ce pourquoi ils avaient été à l'origine conçus, c'est-à-dire de regrouper et d'isoler une même population. Le rapport de la Cour des Comptes de 2004 demande aux pouvoirs publics de mener une «action résolue, et au besoin, répressive, pour lutter contre le phénomène de suroccupation». Le HCI dans son avis rendu au Premier Ministre en mars 2008, pose le constat « d'une situation qui n'a guère changé », malgré des efforts financiers qui ont abouti à la réhabilitation de foyers ou à leur transformation en résidences, et de « l'aggravation des problèmes dans certains cas ».●

Caroline Bray
Tableau de Julien Waisfisch

Retrouvez le témoignage de Leïla «Ma vie en foyer», sur le site www.poteapote.info

Fichage éthnique

Polémiques autour des fichiers ethniques dans la police !

46 fichiers et sous-fichiers de la police et de gendarmerie. C'est le décompte fait par le groupe de contrôle des fichiers, qui rassemble des associations comme SOS Racisme ou la Licra, la CNIL, des syndicats de police...46 fichiers dont une anecdote : le fichier de la batellerie, créé en 1942. Ses 52 000 fiches sur des mariniers et leurs familles dorment tranquillement depuis.

Les fichiers de police et de gendarmerie vont du fichier des immatriculations à celui des empreintes génétiques, en passant par ceux des passagers aériens ou des infractions sexuelles. Ils s'entrecroisent, se connectent, via des logiciels, des applications informatiques ; certains doublonnent avec d'autres. Le groupe de contrôle propose d'envoyer au broyeur les fichiers obsolètes et superflus, et de sérieusement nettoyer et surveiller les autres.

POLÉMIQUES

La mobilisation contre le fichier Edvige a déjà permis de faire reculer le gouvernement. Les mineurs y ont notamment gagné le droit à l'oubli, c'est-à-dire, sous conditions, l'effacement des erreurs de jeunesse, une fois majeurs. Le ministère de l'Intérieur pourrait également décider de contrôler tous les deux ans la situation des mineurs fichés, afin de détecter et de rectifier les erreurs. En 2006, la CNIL inspecte le STIC, le principal fichier de police, qui contient 36 millions de dossiers (faits, circonstances, auteurs, victimes). En 532 contrôles, elle détecte 288 erreurs.

Une fois ce problème Edvige purgé, le groupe de contrôle a vu ses travaux agités par un autre fichier : Canonge, du nom du policier qui l'a mis au point. Canonge sert, pour faire simple, à élaborer les portraits-robot. Il définit les personnes en type racial : caucasien, méditerranéen, africain, maghrébin, asiatique, ... « Catégories ethno-raciales d'un autre âge», a réagi SOS Racisme. Le groupe de contrôle des fichiers a pourtant préconisé de garder ce système à une exception près : la suppression du type « gitan ». Un autre système, la gamme chromatique, avait été un moment envisagé. Dans ce cas, « l'individu » -comme le disent les policiers- est défini par sa couleur. Devant les protestations, le groupe a proposé de ne rien proposer.

26 propositions – du ravalement pour certains fichiers, à la destruction totale pour d'autres- ont été faites par ce groupe de travail. Le rapport, remis à la Ministre de l'Intérieur en décembre, préconise surtout de mieux les contrôler. Michèle Alliot-Marie tranchera courant janvier.

SQ, LIEUTENANT À LA PJ PARISIENNE.

«La couleur d'une personne, comme celle de ses yeux, fait partie des critères morphologiques, nécessaires pour établir un signalement. Maintenant, effectivement, comment décrire cette personne ? Par l'apparence -la couleur-, ou par le type -caucasien, maghrébin, etc- ? Aucun des deux dispositifs n'est satisfaisant. Le souci est de se mettre d'accord sur des critères physiques objectifs, sans que celà puisse être perçu comme une discrimination, une stigmatisation ou une attaque. C'est le politique qui décidera, parce que la question est sensible. Nous, policiers, nous nous adapterons au dispositif qui sera choisi».●

Franck Maitre

Police

Outrage et rébellion, ou comment offrir un 13ème mois au force de l'ordre

À Paris, Bobigny, Créteil, et dans le reste des tribunaux correctionnels de France, de nombreux jeunes des cités sont jugées pour outrage et rébellion. Interview de Me Thibaud COTTA avocat pénaliste parisien.

Qu'est-ce qu'un outrage et rébellion ?

Me COTTA : L'outrage est défini comme étant «les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non-rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressées à une personne investie d'une mission de service public dans l'exercice ou à l'occasion de sa mission et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect de la fonction dont elle est investie» (art 433-5 du Code Pénal).

La rébellion est «le fait d'opposer une résistance violente à une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public agissant dans l'exercice de ses fonctions» (art 433-6 du Code Pénal).

Quelle sanction pour ces délits ?

Lorsque vous êtes renvoyés devant un juge pénal pour ces infractions, vous aurez le plaisir de voir se présenter devant vous un avocat de la préfecture qui réclamera des dommages et intérêts au nom de la personne dépositaire de l'autorité publique que vous aurez outragé ou contre laquelle vous vous serez rebellés. Inutile de rappeler que la parole d'un officier dépositaire de l'autorité publique a une plus grande valeur que la parole du simple citoyen. Alors, attention de ne pas tomber dans le piège : la seule conséquence d'un outrage ou d'une rébellion est une condamnation à payer des dommages et intérêts aux officiers des forces de l'ordre qui viennent s'ajouter à la condamnation pénale.●

Propos recueillis par la rédaction

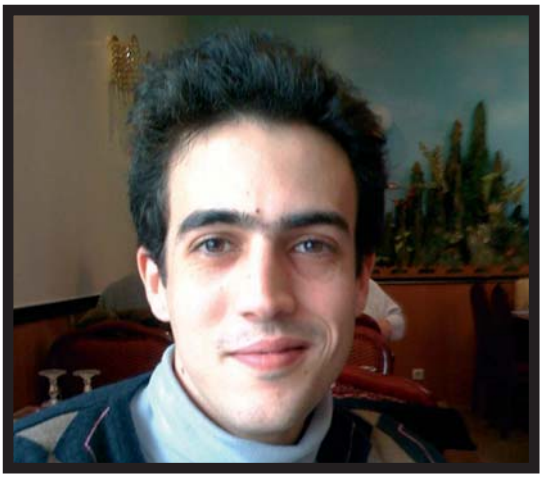

Interview : Dominique Tricaud

« L'ordonnance de 1945 est un texte d'un équilibre remarquable entre l'éducatif et le répressif »

Dominique Tricaud est avocat au barreau de Paris et ancien membre du Conseil de l'Ordre. Il considère qu'actuellement on est dans une sorte de surenchère de création de nouveaux textes.

Une nouvelle réforme du Droit pénal des mineurs vous paraît-elle opportune ?

Selon moi une nouvelle réforme du Droit pénal des mineurs est inutile dans le sens où l'ordonnance de 1945 est un texte d'un équilibre remarquable entre l'éducatif et le répressif.
Le pari de l'ordonnance de 45 a été précisément d'utiliser la carotte et le bâton ou l'éducatif et le répressif pour parvenir à retirer les gamins de la délinquance et leur permettre de s'intégrer.

Quelles sont les conséquences de l'une des principales mesures de la réforme à savoir la fixation de la responsabilité pénale des mineurs à l'âge de 12 ans ?

C'est tout bonnement délirant parce qu'un enfant de 12 ans ne peut pas être considéré comme étant responsable de ses actes.
Tous les spécialistes admettent que déjà 13ans, c'est très jeune.
Vous savez que les mineurs de 13 à 16 ans ne peuvent être actuellement placés en détention qu'en matière criminelle.
Remonter jusqu'à 12 ans, c'est n'importe quoi !

Avec cette réforme, le Droit pénal des mineurs ne serait-il pas sur le point de perdre ses particularités et de s'aligner un peu plus sur le Droit pénal des majeurs ?

Tout à fait. Cela rentre en définitive dans une idéologie plus large du gouvernement actuel qui consiste que ce soit pour les majeurs ou les mineurs à gommer tout ce qui est éducatif, à abandonner tout ce qui est réinsertion pour faire dans le tout répressif.
On sait déjà que cette option est inefficace pour les majeurs, et d'ailleurs les pays où la délinquance baisse, sont ceux où des moyens éducatifs sont investis même pour les majeurs.
Le fait de se positionner sur une démarche du tout répressif pour les mineurs est gravement inefficace et idéologiquement très douteux.

Pourquoi tant de controverses autour de cette réforme ? Serait-ce parce qu'une nouvelle fois on privilégie la répression au détriment de la prévention de la délinquance des mineurs ?

Oui en effet, indéniablement on privilégie la répression sur la prévention.
Le Droit des mineurs comporte deux facettes : un volet pénal mais également un volet civil.
On se rend compte malheureusement que les moyens sont de plus en plus limités en matière préventive tant pour les associations, pour la PJJ que pour les juges des enfants compétents même dans le cas où un mineur n'ayant pas commis d'infraction se retrouve en danger.
De plus en plus, l'intervention auprès d'un mineur est tardive car elle s'opère au moment où il faut réprimer et surtout quand on arrive à une situation de répression grave.
Il faut relever qu'on avait réussi à limiter énormément l'enfermement des mineurs.
Cela fait des années que l'ensemble des spécialistes, des éducateurs ainsi que des juges et même le Garde des sceaux Peyrefitte en 1978 étaient arrivés à la conclusion que l'enfermement est incompatible avec l'éducatif.
Aujourd'hui, on fait semblant d'avoir oublié toutes ces certitudes éducatives, et, donc, on enferme des enfants sur des périodes longues dans un cadre qui prétend ne pas être carcéral tel les CER mais qui présente tous les inconvénients du carcéral mais pas les avantages.

Quel bilan faites vous de la législation pénale actuelle des mineurs ?

On est actuellement dans une sorte de surenchère de création de nouveaux textes.
On évolue dans un système dans lequel les textes ne sont pas appliqués parce que personne ne les connaît plus, parce qu'ils sont contradictoires entre eux et que les décrets d'application ne sont même pas pris.
On en arrive à une modification de textes qui ne sont même pas encore entrés en application.
On a l'ordonnance de 1945 qui est un texte solide et structuré qui a été modifié sur certains points pour tenir compte des évolutions indispensables mais il n'y aucune raison actuellement de le modifier.
Aujourd'hui, il s'agit de donner à la société l'impression qu'on fait quelque chose pour la protéger contre les enfants.
En croyant protéger la société contre eux, on rend en réalité ces enfants moins intégrés et plus dangereux.
La question qui devrait se poser n'est pas de savoir si on enferme ou pas mais davantage comment on gère la sortie.
On se rend compte qu'un enfant qui sort de prison ou de CER, ne parvient pas à retrouver sa place au sein de la société, au sein de l'école.
En croyant avoir fait une intervention éducative ponctuelle, on a désinséré durablement le jeune.
C'est la raison pour laquelle toutes ces pseudos alternatives à la prison aboutissent à des échecs à peu près systématiques.●

Propos recueillis par Anny Balta

Edvige

Edvige 2

Pote à Pote est en mesure de vous révéler que le groupe de travail « de contrôle des fichiers de Police et de Gendarmerie », présidé par le criminologue Alain Bauer, qui travaille sur la nouvelle version du fichier Edvige, demande au Ministre de l'Intérieur de revoir sa copie et de supprimer le fichage ethno racial.

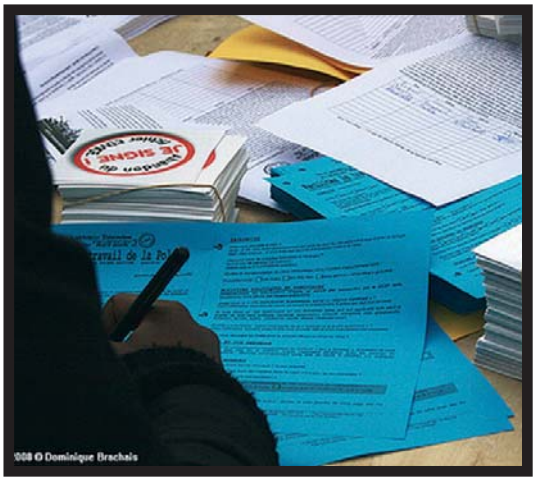

Pote à Pote s'est procuré la « recommandation numéro 1 » du groupe de travail « de contrôle des fichiers de Police et de Gendarmerie », qui se réunit régulièrement place Beauvau.

Le texte défend une nouvelle rédaction de l'article 2 du décret EDVIRSP, celui qui prônait le fichage ethno-racial. Le document stipule : « Sur les origines ethniques et raciales. Le groupe de contrôle des fichiers de police et de gendarmerie, après débat, relève que l'enregistrement d'informations relatives à l'origine raciale ou ethnique ne présente pas d'intérêt. (...) Il propose la suppression de cette mention.

Sur les opinions politiques, philosophiques ou religieuses. (...) Il est (...) proposé une nouvelle rédaction de l'article 2. (...) Les données relatives aux origines raciales ou ethniques, aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses, à l'appartenance syndicale, à la santé ou à la vie sexuelle des personnes sont strictement prohibées ».

Au sein du groupe de travail, la bataille contre le fichage ethno-racial a été menée notamment par SOS Racisme, avec l'appui d'Alain Bauer, de la Halde, de la LICRA et de la CNCDH. La suppression de ces données a finalement été adoptée à l'unanimité. Reste à savoir si l'avis de la commission Bauer sera entendu par la ministre de l'Intérieur. Affaire à suivre, donc !●

La Rédaction

Interview : Carmen Cuesta

« Les mineurs délinquants de 12 ans ne constituent qu'une minorité »

Carmen Cuesta est Educatrice à la PJJ de Bordeaux. Elle souhaiterait que les politiques se penchent davantage sur les problèmes de fond.

De nombreux éducateurs de la PJJ se sont mobilisés contre la réforme Varinard, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Il est prévu de réformer l'ordonnance de 1945 qui prévoit la prise en charge des mineurs délinquants. Parmi ces propositions, il est question de mettre en place un nouveau code pénal dédié aux mineurs délinquants. Par exemple, il a été proposé que la responsabilité pénale des mineurs fixée à 13 ans passe à 12 ans.

Est-ce une solution pour lutter contre la délinquance des mineurs ?

Pas du tout. Ce que je constate sur le terrain c'est que les mineurs délinquants de 12 ans ne constituent qu'une minorité.

Pensez-vous que la violence des mineurs se soit radicalisée ?

Le phénomène de délinquance en lui-même a toujours existé, seulement le seuil de tolérance est moindre par rapport à avant. Aujourd'hui, davantage de comportements sont appréhendés par le législateur ainsi les chiffres de la délinquance augmentent. Cependant on observe un phénomène de délinquance lié à l'autorité, les institutions et notamment l'école et la police connaissent des tensions de plus en plus importantes avec les jeunes.

Avez-vous l'impression que les réponses judiciaires apportées actuellement sont appropriées à ce que vous constatez sur le terrain ?

Aujourd'hui les choix qui sont faits ne sont pas appropriés. On veut faire évoluer l'ordonnance de 1945 vers plus de répression. Les jeunes dont je m'occupe sont en situation d'échec scolaire depuis de longues années et marginalisés. Ce ne sont pas de telles réponses dont ils ont besoin.

Alors que faudrait-il faire ?

Analyser au plus près la nature des difficultés rencontrées par ces jeunes, réfléchir à la nature des passages à l'acte, à leurs causes. Malheureusement, les réponses qui sont apportées sont judiciaires et policières. Il n'existe pas de projet de société pour cette jeunesse, or il faudrait réfléchir de façon plus globale. Mettre en place un projet lié à la formation professionnelle, au logement, à la précarité des jeunes.

Quelles propositions faites- vous ?

Pour moi, la priorité c'est l'école, la formation professionnelle et l'emploi des jeunes. Il y a certes des dispositifs mis en place mais ces derniers sont inadaptés au public dont je m'occupe. La politique actuelle consiste à régler les conséquences des actes de délinquance alors qu'il faudrait davantage se pencher sur les problèmes de fond.●

Propos recueillis par Loubna Meliane et Anny Balta

Mariage forcé

Vers la régression... on dit non !

Pote à pote donne la parole à une militante féministe.

Le mariage forcé, pratique vieille de plusieurs siècles, est un terme utilisé pour décrire un mariage dans lequel l'une des parties, le plus souvent la femme, est mariée contre son gré.

Malgré les révoltes et la mise en avant de ce problème par le biais des associations et des mouvements féministes, à l'échelle internationale, ce type de mariage est une pratique qui perdure voire même qui augmente, depuis environ six ans, puisqu'on recense environ une trentaine de cas par an
.
Alors que dans les pays, où ces pratiques étaient monnaie courante, les mariages forcés régressent, ici en Europe on assiste au retour de ces traditions archaïques. Selon Petra Koch-Knöbel, Chargée de l'Egalité homme-femme dans la Circonscription berlinoise Friedrichshain-Kreuzberg, 330 cas de menaces de mariage forcé auraient eu lieu en 2008 à Berlin.

Il est vrai que ce sont les femmes qui, le plus souvent, en sont les premières victimes ; cependant ce phénomène touche également les hommes. Au nom de la fierté familiale, du souhait des parents ou encore de la pression sociale, ces derniers se voient parfois contraints de se marier contre leur gré !

C'est pourquoi il faut rappeler aux filles et aux garçons qu'ils ont des droits égaux et que toute relation hommes - femmes doit être basée sur le principe d'égalité. Le mariage doit être fondé sur le consentement mutuel entre un homme et une femme. Tous et Toutes avons le droit de choisir librement notre partenaire. Nous devons également nous rappeler que les inégalités sont une forme de violence.

Mais les lois ne suffisent pas toujours à faire respecter les droits, elles doivent s'accompagner d'une réelle volonté politique et d'un travail éducatif afin de faire évoluer les mentalités. Au Maroc, le code de la famille (Moudawana) vient d'être réformé, offrant aux femmes un statut égal à celui des hommes, mais dans la pratique, on remarque que les mariages forcés sont loin d'avoir disparu.

C'est aussi le cas en France et ce, malgré l'âge légal du mariage qui est passé de 15 à 18 ans. D'ailleurs, l'article 181 du code civil nous montre le manque d'outils dont disposent les femmes qui sont déjà victimes d'un mariage forcé. En effet, selon cet article, la demande de nullité n'est plus recevable à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la date du mariage.

Plus que jamais, il est non seulement nécessaire que les jeunes bénéficient des mesures éducatives et des outils pédagogiques sur la sexualité, les violences faites aux femmes, les droits, ...pour faire avancer la société mais aussi primordial que les pressions sociales, familiales,... ne soient plus une barrière à liberté de choix des personnes.

Mais au-delà de la prévention et de la dénonciation, la question de la prise en charge des ces jeunes femmes demeure importante. Il faut davantage de centres d'accueil et d'hébergement adaptés à ces jeunes filles qui souvent sont dépendantes de leurs parents tant sur le plan affectif que financier.

Encore aujourd'hui, beaucoup de personnes préfèrent rester aveugles ; le moment est donc venu d'harmoniser les différentes solutions proposées pour enrayer ce problème, développer des outils et interpeller les institutions.

La suppression de toutes les formes de discrimination et de violence, envers les femmes, reste une tâche inaccomplie, ce combat a besoin de nous tous et notre union sera la clé de la réussite !●

Marta Lopez

Droit des femmes

Vive la planning familial!

En ce moment passe sur nos écrans un film pas comme les autres, « Les Bureaux de Dieu » de Claire Simon. Ce film fort et vrai nous raconte l'histoire du Planning familial, ce grand outil d'émancipation des femmes. Un film qui ne fait pas que raconter, mais qui nous pousse à réfléchir. Oui, le Planning Familial est toujours d'actualité, comme le raconte Chloé Subra, qui tient pour Pote à Pote une chronique « femme ».

Fondé en 1956 par Fania Mindell, Ethel Byrne et Margaret Sanger scandalisées par la mort d'une mère de trois enfants qui avait tenté d'avorter seule, le Planning familial a pour but de permettre à chaque femme l'accès aux contraceptifs et à l'information afin de faire valoir ses droits. Car à cette époque les femmes vivent sous la contrainte maritale et la hantise de tomber enceinte à chaque rapport sexuel. Le nombre d'avortements en France y est estimé entre 250 000 et 600 000 par an et provoque la mort de 250 femmes. Enfin c'est grâce à l'action et l'influence du Planning Familial que des lois comme la loi Neuwirth (1967), autorisant la délivrance de contraceptifs, et la loi Veil (1975), rendant légal l'avortement, ont pu être adoptées.

DROIT POUR LES FEMMES À DISPOSER DE LEUR CORPS

Mais ce film ne fait pas que raconter, il nous amène à réfléchir à quelque chose que beaucoup considèrent à tort comme acquis : le droit pour les femmes à disposer de leur corps. Quand on sait que 4,7% des filles affirment avoir été forcées lors de leur première fois (contre 0,3% des garçons)... Il nous rappelle aussi que même si nous sommes dans l'ère de l'information, beaucoup de notions persistent dans nos esprits et nous mettent souvent en danger. En effet, en ce qui concerne l'éducation sexuelle, les principales sources d'information sont les partenaires (27 %) et les amis (26 %). L'école (21 %) arrive en troisième position et les parents ne jouent un rôle important que pour 13 % des Français.

INFORMER, RASSURER, PROTÉGER

Trop nombreux encore sont les jeunes qui croient qu'on ne peut pas tomber enceinte la première fois ou qui utilisent le retrait comme seul moyen de contraception. Et plus d'un tiers des Français estiment que «pratiquer une fellation sans préservatif est sans risque». Cette pratique serait pourtant responsable de près de 8 % des infections ! Bonne nouvelle, 90% des jeunes utilisent un préservatif lors de leur premier rapport. Mais il est ensuite trop vite oublié : un homme hétéro sur quatre et une femme sur trois qui ont eu au moins deux partenaires dans l'année ne se sont pas protégés et 10 000 adolescentes se retrouvent chaque année enceintes sans l'avoir désiré. D'où le rôle essentiel que le Planning Familial a encore à jouer : Informer, Rassurer et Protéger.●

Chloé Subra

Voile

A..., du college au voile

Après des années à Paris, Cindy est retournée chez elle, dans le Var. Elle n'en croit pas ses yeux, le monde rural a changé.
Les jeunes filles voilées sont de plus en plus nombreuses.
Curieuse impression lorsqu'elle rencontre la jeune A, qui a radicalement changé.

Nous sommes un samedi matin, il est 10 heures. C'est l'heure d'affluence sur le marché hebdomadaire de Brignoles, ville du Centre-Var. Bientôt 4 ans que je n'y suis pas retournée. J'en garde un souvenir tendre au parfum de Provence. Cliché d'une représentation de la France rurale.

MARCHAND DE VOILES AU MARCHÉ

Mais en 4 ans, voici que de nombreux éléments ont changé. L'affluence est la même et le temps toujours clément. Cependant dès les premières allées, entre le marché d'olives et celui de tissus se tient un marchand de voiles. Non pas de voilages, mais de voiles. Il y en a de toutes les couleurs, de toutes les formes. L'étalage nous invite à croire qu'une femme voilée pourrait être « tendance ». Les jeunes sont particulièrement visées. Je reste interloquée car, pour qu'il y ait offre commerciale, il faut qu'il y ait demande. Or dans cette ville reculée dans les terres, lorsque j'en suis partie, seules les vieilles dames de familles maghrébines se couvraient la tête. Je m'approche du stand non pas par attirance exotique de ce monde oriental, mais pour comprendre qui sont celles qui composent cette « demande commerciale ». Comme je m'en doutais, ce sont de jeunes femmes et même plutôt de jeunes filles qui se bousculent autour de l'étal.

QUE RESTE-T-IL DE SON ALLURE DE FEMME ?

Je la reconnais immédiatement : A. était une des élèves que j'avais connue lorsque j'étais surveillante au collège de la ville. Je garde d'elle un souvenir précis, notamment de sa chevelure bouclée, couleur ébène, qu'elle s'efforce de cacher aujourd'hui. De même, pour ce que j'appellerais ses « formes naissantes » qui étaient mises en valeur dans des vêtements d'adolescentes et se retrouvent aujourd'hui annihilées et enveloppées dans une robe ample, sans forme réelle. Que lui reste-t-il donc de son allure de femme ? Comment quatre années peuvent aussi radicalement changer une si jeune personne ? Elle renonce finalement à ce foulard émeraude qui lui avait tapé dans l'œil et s'en retourne près de cet homme barbu, certainement son mari. A. , 18 ans, voilée, s'en va terminer son marché derrière la poussette qui abrite son enfant.●

Cindy Leonie

Ni putes ni soumises

Conflit de civilisation : une voie,les femmes

Alors que la France lançait l'union pour la Méditerranée le 1er juillet dernier, le mouvement Ni Putes Ni Soumises lançait le réseau pour « la Civilisation des Femmes autour de la Méditerranée », première étape d'un partenariat solide avec de nombreuses associations de femmes, du Maroc à l'Italie en passant par l'Algérie, l'Espagne, la Turquie...

Toutes concernées au premier plan par le relativisme culturel et l'obscurantisme religieux, elles se battent dans des pays où souvent les lois bafouent leur droit élémentaire. C'est pourquoi la mise en valeur d'un réseau méditerranéen de femmes luttant pour l'égalité des sexes se révèle un combat essentiel et déterminant pour nos démocraties européennes. Le moindre recul, ici, concernant l'égalité et la dignité des femmes est une catastrophe pour l'avancement de ces femmes qui luttent parfois au péril de leur vie.

C'est pourquoi nous avons décidé d'un espace commun qui entend peser politiquement, socialement, pour que les femmes ne soient pas les laisser pour compte des alliances politico-économiques de l'Union Pour la Méditerranée. Cette zone d'échange est déjà un enjeu économique majeur qui s'organise presque exclusivement sur des lois mécaniques de régulation des marchés. Et nous le savons trop bien, économie et droit de l'homme ne font pas toujours bon ménage, surtout quand il s'agit de ceux des femmes !! Ce que nous pressentons se précise, à la lecture des premiers grands projets comme la dépollution de la Méditerranée, la création d'autoroutes maritimes, la protection civile...ce qui en soi est bien mais rien, pas une ligne sur les femmes, leur droit, leur protection, la place qu'on leur réserve, les garanties des conditions d'égalité, d'accès à l'emploi, aux soins, à l'école...rien !!

Les avancés sociales ne se font qu'au prix de lutte et nous savons que l'égalité, la liberté, nous ne les obtiendrons qu'à la force du poignet !! Il n'est pas concevable que notre combat s'arrête à nos frontières, l'enjeu est de taille et l'égalité que nous sommes sur le point d'inscrire dans le préambule de notre constitution doit être une avancée pour toutes les femmes de Méditerranée et d'ailleurs. Nos valeurs, civiques et éclairées, sont universelles, elles sont celles auxquelles des millions de femmes s'inspirent et aspirent. Fléchir ici, c'est les condamner là-bas !!
Poser comme préalable l'émancipation des femmes pour régler le conflit de civilisation, tel est l'enjeu aujourd'hui !●

Bouchera Azzouz

Interview : Laurent Giovannoni

« La défense du droit des étrangers n'est pas un marché »

Décret Hortefeux, situation dans les centres de rétention pour étrangers, politique actuelle d'immigration. Le point de vue de Laurent Giovannoni , Secrétaire Général de la Cimade.

Quel est le rôle de la Cimade ?

Ce qui est souvent et principalement mis en avant concernant notre action, c'est notre présence dans les centres de rétention. Mais ce n'est qu'une partie de notre travail même si aujourd'hui c'est très médiatisé. Notre présence en rétention date de 1984, année de création des centres de rétention. La gauche était au pouvoir et la volonté du gouvernement de l'époque était d'apporter une réponse à la montée de l'extrême droite. Il y a eu donc un rééquilibrage de la politique d'immigration. Une politique d'intégration a été mise en place par la création de la carte de séjour de dix ans, mais ça été également le début de la lutte contre l'immigration clandestine avec la création des centres de rétention. Et comme les ministres de l'époque avaient mauvaise conscience, ils ont demandé la présence d'une association indépendante dans les centres de rétentions comme observatrices.

Combien de centres de rétention existe-il aujourd'hui ?

À l'époque, il y en avait sept. C'étaient des petits centres d'une capacité de sept, dix, quinze places. Aujourd'hui, on en compte vingt-quatre. Certains comme celui de Vincennes, qui a brûlé dernièrement, d'une capacité de 280 places. A Metz, Toulouse, Marseille et Lille, ils peuvent accueillir 140 personnes, ce sont les centres de rétention les plus importants en termes de place. Un nouveau centre est en construction au Mesnil Amelot en Seine et Marne qui pourra accueillir 240 personnes.

Pouvez-vous nous parler du décret Hortefeux contre lequel vous êtes opposé. De quoi s'agit-il ?

Lorsqu'on a accepté, en 84, d'être présent dans les centres de rétention, nous avions simplement signé une convention avec les pouvoirs publics, plus exactement avec le ministère des affaires sociales qui finançait cette action. Par un rapport de force entre associations et pouvoir public on a réussi à faire en sorte que notre travail soit reconnu comme une mission d'accompagnement social et juridique à travers un décret paru en 2001. L'état confiait à une association la mission d'aider les étrangers à exercer leur droit en complémentarité avec les avocats, c'est-à-dire, faire un recours, intervenir auprès du tribunal, etc..

Mais aussi d'être là comme témoin ?

Ce n'était pas inscrit noir sur blanc, mais pour nous ça allait de soi dans la mesure où la convention concernait une association. Donc chaque année nous présentons un rapport sur la situation des centres de rétention. On essaie d'être le plus objectif possible, ce qui ne veut pas dire neutre, mais le plus objectif en disant simplement la réalité. Ses rapports, petit à petit, trouvent de plus en plus d'écho dans la presse et l'opinion publique. Le Ministère de l'Immigration nous avait averti, il y a un an, qu'il voulait modifier le décret pour dire que la mission serait confiée à une ou plusieurs associations. On était d'accord pour partager ce travail avec d'autres.. D'ailleurs voilà maintenant deux ans qu'un certain nombre de salariés du Secours Catholique accompagnent nos équipes pour travailler en rétention. Le conseil d'administration du Secours Catholique a pris une décision en juin dernier pour travailler de façon pérenne avec la Cimade. Sauf que parallèlement, le Ministère de l'Immigration, a fait évoluer le décret qu'aujourd'hui il nous est impossible de travailler ensemble.

Comment ?

En niant la caractéristique principale du rôle d'une association. En effet, le décret transforme cette présence associative en une prestation de service. Dans ses conditions, le Secours Catholique s'est retiré. On aurait pu suivre le même chemin, mais on a décidé de mener la bataille. Aujourd'hui, malgré les divergences du passé, absolument l'ensemble du secteur associatif soutient la Cimade dans cette bataille. Mais au-delà de ce soutien c'est aussi un combat pour le droit des étrangers, car l'objectif principal du Ministère, c'est de faire en sorte qu'il ne soit plus possible d'aider efficacement les étrangers en centre de rétention. C'est pour ses raisons qu'il s'agit d'un combat collectif.

Que dit concrètement le décret ?

Le décret interdit aux associations de travailler ensemble et c'est cette partie-là du décret que l'on conteste.

Et pour le reste ?

Le décret a transformé un mot essentiel qui était « association » par « personne morale ». Désormais une entreprise, un service parapublic, une personne morale peuvent travailler dans un centre de rétention. C'est la négation même du rôle spécifique d'une association. Le combat essentiel pour nous c'est de dire la défense des droits des étrangers et des droits de l'Homme n'est pas un marché, c'est une mission d'intérêt général. Le décret doit donc le définir comme tel. Le tribunal administratif a annulé l'appel d'offre. Désormais ils ont l'obligation de modifier le décret en redéfinissant l'appel d'offre. C'est l'occasion pour eux de prendre conscience qu'ils vont fausse route. La porte est toujours ouverte à la discussion.●

Propos recueillis par Loubna Meliane

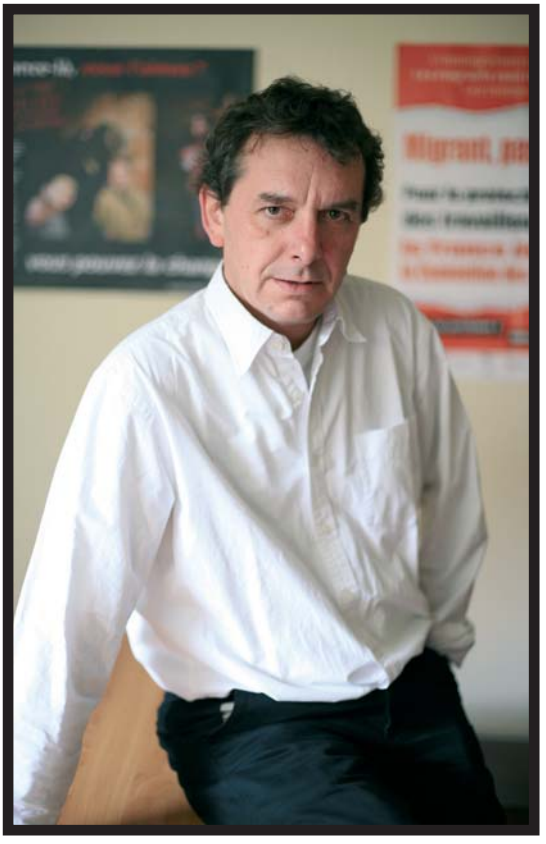

Campagne

« 30 000 expulsions, c'est la honte »

Depuis près de 5 ans la politique gouvernementale, en matière d'immigration, est de plus en plus régressive et les droits fondamentaux des migrants ne sont pas respectés. SOS Racisme lance une nouvelle campagne contre la politique du chiffre en matière d'immigration. Voici leur appel :

Plus de 30.000 ! Annoncé aussi fièrement qu'un taux de croissance flatteur, le nombre d'expulsions d'étrangers auquel la France a procédé cette année est présenté comme un « record » dont le pays devrait s'enorgueillir.

Pourtant, pour aboutir à de tels chiffres, se trouvent désormais expulsés du territoire des hommes et des femmes qui y vivaient depuis de nombreuses années et qui y avaient leur vie, leurs amis, leur conjoint, leurs enfants, leur travail et leurs espoirs.

Cette réalité doit faire prendre conscience à chacun que les personnes en situation irrégulière ne sauraient être ramenées, dans une logique populiste, à la catégorie administrative des gens à expulser.

Nous contestons donc cette vision consistant à voir dans chaque personne en situation irrégulière une personne à expulser. Chaque situation, à partir de critères clairs, doit être étudiée sans que les préfectures soient amenées à considérer les sans-papiers comme autant de personnes permettant de remplir un quota annuel d'expulsés.

Nous contestons cette pensée qui consisterait à laisser croire que frapper les « sans-papiers » permettrait de mieux intégrer les étrangers en situation régulière. D'ailleurs, l'évolution de la législation, que ce soit la remise en cause très grave du droit des étrangers à vivre en famille ou – comme le montra la volonté d'instaurer des tests ADN - la tentative de jeter la suspicion sur l'honnêteté des étrangers, montre à quel point le durcissement du discours envers les « sans-papiers » s'est accompagné d'un durcissement de la législation envers les étrangers en situation régulière.

Nous contestons tout autant cette idée selon laquelle frapper les étrangers permettrait aux nationaux de mieux vivre. Dans l'angoisse de la crise économique, l'étranger – incarnation physique de la mondialisation - fait sans doute figure de bouc émissaire idéal. Mais qui peut croire que retirer des droits aux étrangers, qu'ils soient ou non en situation régulière, entraînerait un mieux-être pour les Français ? Qui peut croire qu'expulser des étrangers à tour de bras contribuerait à faire reculer le chômage, l'insécurité ou les problèmes de pouvoir d'achat et de logement ? En réalité, la régression des droits et des garanties pour les étrangers n'est jamais la marque du progrès des protections offertes au reste de la population.

Parce que ses fondements et ce qu'elle entraîne sont profondément contraires à l'idée que nous nous faisons de la dignité humaine et mettent en péril l'idéal de fraternité indissociable de la promesse républicaine, nous appelons le Gouvernement à mettre fin à sa politique du chiffre en matière d'expulsions.

Premiers Signataires :

Benjamin Abtan, ancien président de l'UEJF - Isabelle Adjani, comédienne - Sabiha Ahmine, conseillère régionale de Rhône-Alpes, ancienne présidente du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation – Lyon - Pouria Amirshahi, secrétaire nationale aux droits de l'Homme – PS - Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU - Martine Aubry , première secrétaire du Parti Socialiste, maire de Lille - Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale - Yves Azeroual , producteur - Josiane Balasko, comédienne - Jean-Luc Bennahmias, député européen, vice président du MODEM - Jean-Louis Bianco, député des Alpes de Haute Provence - Serge Blisko, député de Paris - Bertrand Bloch, professeur à l'Université de Bordeaux II - Patrick Bloche, député de Paris - Farida Boudaoud, secrétaire nationale au mouvement associatif et à l'économie solidaire et sociale – PS - Michel Boujenah, humoriste - Gérard Boulanger, avocat, président d'honneur des avocats européens démocrates - Malek Boutih, membre du Bureau National du PS - Marie-George Buffet, secrétaire nationale du PCF - Stomy Bugsy, artiste - Cartouche, humoriste - Pascale Crozon, députée du Rhône - Phil Darwin, humoriste - Geneviève de Fontenay présidente du Comité Miss France - Michèle Delaunay, députée de la Gironde - Christiane Demontés, sénatrice - Jacob Des Varieux, chanteur - Harlem Désir, député européen - Michel Destot, député de l'Isère et maire de Grenoble - Mouss Diouf, humoriste et comédien - Nicolas Ferran, coordinateur des amoureux au banc publi - Guy Fisher, sénateur, vice – président du Sénat - Michel Fize, sociologue - Dan Franck, écrivain - Bernard Frimat, sénateur, vice-président du Sénat - Christophe Girard, maire adjoint à la culture de la ville de Paris - Jean-Michel Glachand, professeur d'économie Paris Sud - Jean Glavany, député des Hautes Pyrénées - Patrick Gonthier, secrétaire général de l'UNSA Education - Stéphane Guillon, humoriste - Sihem Habchi, présidente de Ni putes ni soumises - Clara Halter, artiste plasticienne - Marek Halter, écrivain - Jean-Jacques Hazan, président de la F.C.P.E - Pierre Henry, directeur général de France Terre d'Asile - Ahmet Hinsel professeur d'économie à Paris I et à l'université Galatasaray d'Istanbul - Jean-Vincent Jehanno, conseiller régional de Rhône – Alpes - Patrick Klugman, avocat à la Cour - Francis Lalanne, chanteur - Jack Lang, député du Pas-de-Calais, ancien Ministre - Valérie Lang, comédienne - Claude Le Roy, entraîneur de football - Danielle Lebail, conseillère régionale de Rhône - Alpes - Jacqueline Madrelle, présidente de France – Libertés Gironde - Magloire, présentateur - Jean-Louis Malys, secrétaire national de la CFDT - Jacky Mamou, président du Collectif Urgence Darfour - Béatrice Marre, ancienne députée de l'Oise, conseillère municipale de Millau - Sandrine Mazetier, députée de Paris et secrétaire nationale à l'immigration – PS - Tristan Mendès France, blogueur – chroniqueur - Jean-Pierre Mignard, avocat à la Cour - Patrick Mille, comédien - Mokobé, chanteur - Alain Monod, avocat à la Cour de Cassation et au Conseil Etat - Benjamin Morgaine, humoriste - Richard Moyon, membre fondateur du R.E.S.F. - Pierre-Alain Muet, député du Rhône - Alix Nicolet, présidente de la FIDL - George Pau-Langevin, députée de Paris - Vincent Peillon, député européen - Alda Peirera Lemaitre, maire de Noisy-le-Sec - Patrick Pelloux, médecin urgentiste - Patrick Peugeot, président de la Cimade - Sébastien Pietrasanta, maire d'Asnières-sur-Seine - Jean-Baptiste Prévost, président de l'UNEF - Princess Agnès, chanteuse - Princesse Esther Kamatari, présidente de l'Association des Burundais de France - Christiane Puthod, conseillère régionale de Rhône - Alpe - Anne-Gaëlle Riccio, présentatrice - Martine Roure, députée européenne, vice-présidente du Parlement Européen - Gilles Savary, député européen - Serge Simon, médecin, ancien international de rugby - Smaïn, humoriste - Dominique Sopo, président de SOS Racisme - Ibrahim Sorel,président de Banlieues du Monde - Benjamin Stora, historien et professeur d'Université - Fodé Sylla, membre du Conseil économique, social et environnemental - Christiane Taubira, députée de Guyane - Michel Taubmann, journaliste - Niels Tavernier, cinéaste - Samuel Thomas, président de la Fédération nationale des maisons des potes - Jean-Louis Touraine, député du Rhône - Philippe Val, directeur de publication de Charlie Hebdo - Alain Vidalies, député des Landes - Marie- France Vieux Marcaud, vice - présidente de la région Rhône – Alpes - Dominique Voynet, sénatrice et maire de Montreuil _ Richard Yung, sénateur..

Exposition

Un musée hors les murs

Découvrir une exposition, c'est comme partir en voyage, entrer dans une bulle où l'imaginaire, la création, la beauté soulèvent et éveillent en chacun de nous une partie cachée et sensible de notre être. Cette expérience esthétique, loin des préoccupations du quotidien, est telle une semence dans un jardin secret, elle nourrit l'individu au plus profond de lui-même.

Le musée de Grenoble a mis en place, depuis quelques années, des expositions hors les murs dans les quartiers de la ville, avec l'ambition d'aller à la rencontre des habitants et de partager avec eux la richesse des collections. Il fait le choix de sortir des œuvres, et non les moindres –Calder, Debré, Soutine, Chillida, Dix...- pour les installer dans un lieu de vie du quartier : le Patio à la Villeneuve (2003), le nouveau centre social à Teisseire (2005), le musée des sciences médicales à l'hôpital (2006), la bibliothèque des Eaux-claires (2008). Mais passer la porte et entrer dans une exposition n'est pas une démarche simple naturelle pour de nombreuses personnes. Il n'est pas rare d'entendre «non, je n'y vais jamais, ce n'est pas pour moi.... je n'y connaîs rien». Consciente qu'un travail en amont est nécessaire pour susciter l'envie, créer la rencontre, faire tomber les réticences et les aprioris, plusieurs mois auparavant l'équipe du musée se mobilise pour expliquer le projet aux partenaires et associations de quartier afin qu'il soient les relais de cet évènement. Le temps de l'exposition, un médiateur du musée accueille les visiteurs pour présenter et échanger autour des œuvres. Les enfants venus avec l'école ou le centre aéré, crayons de couleur à la main, observent, dessinent, découpent, et les parents accompagnateurs s'étonnent de la richesse de leurs remarques, de leurs questions. Mais pour ces opérations hors les murs, l'objectif du musée est d'abord de toucher les jeunes, les adultes, les groupes d'habitants, les personnes âgées, les groupes d'alphabétisation. Il propose alors des visites différentes avec des musiciens, des conteurs. Passés les premiers instants de timidité, lorsque la parole circule, lorsque la curiosité et le plaisir se lisent sur les visages, quel encouragement que d'entendre «c'est vrai il y en a encore d'autres au musée, dimanche prochain je viendrai voir...» !●

Frédérique Ryboloviecz

Télévision

Banlieues du monde TV, LA chaîne de la diversité

Ibrahim Sorel Keïta, est président de Banlieues du Monde TV, chaîne de télévision de promotion du metissage, accessible sur le Canal 21 de la TNT, sur le câble et le satellite. Un vieux routard de la culture dans les banlieues, passé par Téléssonne.

Quand la chaîne a-t-elle vu le jour ?

Nous avons fait un soirée de lancement de BDM TV le 20 janvier 2008, jour de l'investiture de Barack Obama, symbole de la diversité, comme veut l'être notre chaîne.

Pourquoi avez-vous créé cette chaîne ?

Des amis nous ont proposé de répondre à un appel d'offre lancé par le CSA. Nous voulons montrer la diversité de la société et valoriser les talents des quartiers. Nous désirons aussi rendre hommage au formidable travail des associations qui sont les nouveaux hussards de la République, et tentent de retisser le lien social avec peu de moyens et beaucoup d'imagination.

Quelle est la programmation ?

Il y aura une émission présentant des projets mis en place dans les quartiers, une émission de coaching pour les jeunes (« Lâche pas l'affaire »), une émission avec des spécialistes étudiant des cas pratiques de discrimination (« Ca va être possible »). Une émission donnera la parole à ceux qui ne l'ont pas, car, sur les autres chaînes, on voit toujours les mêmes intervenants tenir les mêmes discours. Une autre, enfin, montrera l'actu vue par des gens proches des banlieues. Nous traiterons également du sport, de la culture et de l'actualité, avec le concours notamment du collectif d'associations CAQ 40.●

Propos recueillis par Warda Mohamed

Livre

L'amère patrie

A la découverte du premier roman de Boubacar Seck, qui a présenté son livre au Boulevard des Potes de Bordeaux. Un roman de douceur, d'espoir et de combat, intitulé « L'amère patrie ».

Boubacar Seck, architecte, décorateur de cinéma, vit et travaille à Bordeaux. Citoyen engagé, il est conseiller de l'Ordre des Architectes d'Aquitaine et vice-président de SOS Racisme Gironde. Boubacar considère que l'on ne peut vivre sans combattre, survivre dans une léthargie couleur barbe à papa qui nous pousse à ignorer le reste du monde. Et son premier roman traduit à merveille cet état d'esprit. Puissant, engagé et combatif, les mots sont forts, les phrases musclées. On ne referme pas ce livre en étant le même. Boubacar Seck a mis dans ses personnages une vraie part de lui même, une part d'espoir, une part de douceur, un regard d'amour sur le monde et sur les hommes qui pourraient être tellement plus s'ils le voulaient.

UN ROMAN QUI APPELLE AU VOYAGE

C'est un roman qui appelle au voyage. L'auteur, architecte de formation, nous fait visiter des lieux où vivent les personnages ou qu'ils ont gardé dans leur mémoire. Le lecteur voyage ainsi à Fes, à Paris, à Dakar, au Sénégal, à Bordeaux, à Barcelone etc. Ces voyages sont teintés de sentiments, de goûts et d'odeurs qui donnent l'impression au lecteur d'être là avec eux. Le titre « L'amère patrie » renvoie à la fois à une saveur et à un sentiment qui laisse entrevoir une grande part de romantisme que le lecteur rencontrera tout au long du récit. A travers son roman, Boubacar Seck donne la parole à des personnages qui vont ainsi raconter leur histoire de vie avec leur coup de gueule, leur regard critique sur la société. Ces parcours de vie vont les amener à se croiser, se retrouver, à vivre ensemble, partager des moments de joie ou des malheurs, bref converger vers un destin commun alors qu'au départ bien des mondes les séparaient. On y parle politique et sujets de société : élections, discriminations, immigration, école, violences urbaines, condition étudiante, attentats, religion...bref la liste est longue. Une véritable bataille sémantique est lancée car l'auteur laisse entendre que bien « des mots sont à la source des maux ».●

Sandrine Malet

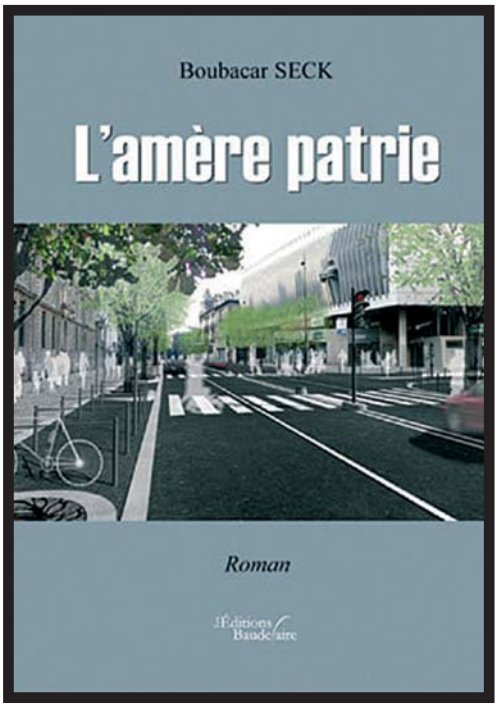

Spectacle

Les rendez-vous d'Agnès

Après l'accueil très encourageant du public et pour la deuxième année consécutive, « Les Rendez-vous d'Agnès » vous invitent, chaque dernier jeudi du mois, à « l'Escale ».

C'est donc à « l'Escale » dans le 6ème arrondissement de Paris, ancienne boîte de jazz des années quarante et endroit mythique où se sont produits Quincy Jones, Ray Charles et bien d'autres, qu'Agnès et sa joyeuse troupe vous accueillent pendant une heure et demie pour un spectacle unique. Unique par sa forme puisqu'il s'agit d'un « one shot » : à chaque rendez-vous c'est un nouveau spectacle, un nouveau voyage dans une version du Music Hall qui lui est propre.

Pour la deuxième de la saison, la troupe des « Rendez-vous d'Agnès » proposait à son public un voyage culturel et musical à travers la ville de New York. Tour à tour drôle, hilarant, comique, burlesque et émouvant, chacun des cinq artistes contribuent au déroulé de la soirée pour en faire un moment magique. Nikko le crooner nous à fait toutes !!! vibrer au son de sa voix chaude - mesdemoiselles attention effet garantie-. Raphaëlle a joué à outrance la diva amoureuse et passionnée. Gregg, le seul à jouer d'un instrument, nous a fait vivre un moment musical particulier : le juke-box à taille humaine. Yanik s'est improvisé dans une version bien à lui du stand up. Et Agnès, la maîtresse de cérémonie de cette soirée, a joué, avec beaucoup de brio, à l'apprentie chanteuse qui rêve de Broadway. Mais avant tout, aller au « rendez-vous d'Agnès » c'est partager un moment de convivialité avec des artistes qui tout au long du spectacle se plient en quatre pour vous faire passer une excellente soirée..●

Loubna Meliane

Prochaines dates : 26 février et 26 mars 2009 à partir de 20h30
à l'Escale - 15, rue Monsieur le Prince - 75006 Paris
info et résa au www.myspace.com/lesrendezvousdagnes/ 06 62 17 54 86

Portrait

Abel Jafri

Pas facile d'être comédien quand vous avez grandi à Aubervilliers sans eau courante, chauffage ni électricité. Pas facile ensuite quand vous réussissez à obtenir des petits rôles d'échapper aux stéréotypes. A force de volonté et de talent, Abel Jafri a réussi. Portrait d'un comédien issu de la banlieue par sa pote, Loubna Méliane.

Abel Jafri est comédien et pourtant rien ne le destinait à cet avenir. Son père est issu d'une génération de caravanier du sud de l'Algérie et sa mère est tunisienne. C'est parmi huit frères et sœurs qu'il a grandi à Aubervilliers, à une époque où l'intégration n'était pas gagnée d'avance. Nous sommes à la fin des années 60, les ratonnades, les baraquements, des conditions de vie difficiles (pas d'eau courante, de chauffage ou d'électricité) sont le lot quotidien de cette génération. Malgré tout, l'ambiance est à la solidarité, au partage et à l'entraide, unique réconfort face à la violence du monde extérieur. Pour pallier les difficultés, la municipalité de l'époque met en place un dispositif d'éducateurs de quartier. Les jeunes sont pris en main et ils découvrent de nouvelles activités comme le théâtre, l'équitation mais aussi la montagne et la neige. Abel a toujours été un enfant curieux : très vite, il s'est ouvert au monde extérieur. Par nécessité – trop tôt, il a pris conscience du manque d'argent : il cumulait les petits boulots non seulement pour donner un coup de main à sa famille, mais également pour acquérir son indépendance : cela lui permettait ainsi de découvrir d'autres horizons. Progressivement, le théâtre prend de la place dans sa vie. Au début, lorsqu'il se produit dans le quartier, l'accueil n'est pas des plus chaleureux. Ses potes sont surpris et ne comprennent pas sa démarche. Ce chemin, à leurs yeux, n'est pas « pour eux ». Abel persiste et va jusqu'à décrocher des rôles rémunérés, pourtant il ne rêvait pas de faire de la comédie son métier, c'était pour lui un petit boulot comme un autre.

RÔLES DE PETITE FRAPPE, DEALER

Plus tard, Jack Ralite, maire d'Aubervilliers, lui proposera de monter une compagnie de théatre, dans un espace de création artistique et d'échange, les «Laboratoires d'Aubervilliers». À son tour, Abel va transmettre à d'autres jeunes ayant besoin à leur tour, d'encadrement, sa passion pour le théâtre et le cinéma. Pendant cette période, il continue à se présenter à des castings, mais le cœur n'y est plus. Il en a marre qu'on lui propose que des rôles de petite frappe, de dealer ou de mec agressif. Lui qui s'est toujours senti citoyen français, il ne conçoit pas qu'on veuille le confiner dans ce type de personnage. Heureusement, le théâtre offre plus d'ouverture. Il jouera dans plusieurs pièces notamment dans «Truisme» de Nathalie Sarraute ou dans «L'Algérie en éclat» de Catherine Lévy Marie.

BLED NUMBER ONE

Enfin, on lui propose un rôle « positif » pour une série-télé où il jouera un éducateur de la DDASS dans «Famille d'accueil». Il sait maintenant que ces horizons dont il rêvait lorsqu'il était ado sont à sa portée. Ensuite, tout s'enchaîne assez vite : parallèlement à ses apparitions répétées à la télévision (notamment dans les Cordier Juge et Flic et P.J) on peut également le voir à l'affiche de films dramatiques et engagés, comme «la Passion du Christ» (2004) de Mel Gibson ou «Bled Number One» (2006) de Rabah Ameur-Zaïmeche. Dans Bled Number One, il joue le rôle d'un bledard, un vrai rôle de composition pour lui qui a grandi en France et connaît très mal ce pays. Pendant le tournage, il reste avec les villageois pour s'imprégner du rôle. Dans le milieu du cinéma, certains penseront que son personnage est joué par un local et pas par un acteur. Les clichés lui collent à la peau...Malgré tout, il y prend du plaisir, y fait des rencontres, franchit des barrières. Et l'envie de jouer un rôle où les codes culturels se seront effondrés, lui colle toujours à la peu.

On peut le retrouver aujourd'hui à l'affiche de l'Autre Moitié, film de Rolando Colla et de Dernier Maquis, film de Rabah Ameur-Zaimeche sorti en salle il y a quelques jours.●

Loubna Meliane